



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats



Le jeudi 10 avril 1997

Vol. 35 — N° 87

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

---

QUÉBEC

**Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):**

Débats de l'Assemblée	115,00 \$
Débats des commissions parlementaires	325,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'aménagement et des équipements	105,00 \$
Commission du budget et de l'administration	75,00 \$
Commission des institutions	70,00 \$
Commission des affaires sociales	65,00 \$
Commission de l'économie et du travail	60,00 \$
Commission de l'éducation	40,00 \$
Commission de la culture	35,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	20,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	10,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195  
Québec, Qc  
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des  
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

# Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 10 avril 1997

## Table des matières

<b>Affaires du jour</b>	6203
Projet de loi n° 15 — Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur	
Adoption	6203
M. Jacques Brassard	6203
M. Jean-Marc Fournier	6204
M. Russell Copeman	6207
Mise aux voix	6208
Projet de loi n° 88 — Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	6208
Mise aux voix du rapport	6208
Adoption	6208
M. Matthias Rioux	6209
M. Régent L. Beaudet	6209
M. Matthias Rioux (réplique)	6210
Mise aux voix	6211
Projet de loi n° 96 — Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant la durée de la semaine normale de travail	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	6212
M. Régent L. Beaudet	6212
M. Matthias Rioux (réplique)	6214
Mise aux voix	6214
Renvoi à la commission de l'économie et du travail	6214
Projet de loi n° 89 — Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	6214
Mme Fatima Houda-Pepin (suite)	6215
Mme Margaret F. Delisle	6216
Mise aux voix	6217
Renvoi à la commission des institutions	6217
Dépôt du document intitulé <i>Proposition de modifications au règlement et aux règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale</i>	
Le Président	6217
Motion proposant de modifier le règlement et les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale	6218
Mise aux voix	6218
<b>Affaires courantes</b>	6219
Dépôt de pétitions	6219
Maintenir la maternelle mi-temps et octroyer les budgets nécessaires pour ce faire	6219

## Table des matières (suite)

Questions et réponses orales	6220
Élaboration d'un pacte fiscal spécifique à la ville de Montréal	6220
Fermeture possible du centre jeunesse Boscoville	6220
Avenir du centre jeunesse Boscoville	6221
Critères d'admissibilité au programme Soutien financier	6222
Perspectives budgétaires 1998-1999 pour le réseau des cégeps	6223
Document déposé	6223
Formation professionnelle et technique en Estrie	6223
Responsabilité en matière de transport scolaire	6225
Projets de développement en agriculture,	
notamment dans le secteur de l'industrie porcine	6226
Modification du règlement concernant la coloration de la margarine	6227
Conclusions de la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés	6228
Motions sans préavis	6228
Modifier la composition de certaines commissions parlementaires à la suite des changements de dénomination	6228
Mise aux voix	6229
Déférer l'étude détaillée de certains projets de loi aux nouvelles commissions parlementaires	6229
Mise aux voix	6229
Dépôt des listes des présidents de séance et des membres des commissions permanentes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement	6229
Dépôt des listes des présidents de séance et des membres des commissions permanentes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle	6229
Dépôt de lettres de députés indépendants exprimant leur désir de devenir membres de commissions permanentes	6229
Motion proposant d'adopter les listes des présidents de séance et des membres des commissions permanentes ainsi que les choix exprimés par les députés indépendants	6229
Mise aux voix	6229
Avis touchant les travaux des commissions	6229
Motions sans préavis (suite)	
Souligner la Semaine québécoise du commerce de détail	6230
Mme Rita Dionne-Marsolais	6230
M. Bernard Brodeur	6231
Mise aux voix	6231
Avis touchant les travaux des commissions	6231
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	6232
<b>Ajournement</b>	<b>6232</b>

Le jeudi 10 avril 1997

(Dix heures dix minutes)

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît

#### Affaires du jour

Alors, l'Assemblée va reprendre ses travaux aux affaires du jour. J'inviterais M. le leader adjoint du gouvernement à nous indiquer la matière au programme.

**M. Brassard:** Alors, je vous demanderais d'appeler l'article 24, M. le Président.

#### Projet de loi n° 15

##### Adoption

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** À l'article 24, M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes propose l'adoption du projet de loi n° 15, Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Y a-t-il des intervenants? M. le ministre. Alors, je vous cède la parole.

#### M. Jacques Brassard

**M. Brassard:** Oui, M. le Président, j'aurais quelques brèves remarques à faire, puisqu'on en est rendu maintenant à la dernière étape du processus d'adoption relativement à ce projet de loi, le projet de loi n° 15, qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

En commission parlementaire, on se le rappellera — ça fait déjà un bout de temps, puisqu'on n'a pas eu l'occasion d'adopter ce projet de loi à la dernière session — ...

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Excusez-moi, M. le ministre. M. le leader adjoint de l'opposition.

**M. Fournier:** Je ne veux pas interrompre mon collègue. Simplement, si on pouvait commencer les travaux avec le quorum, comme ça on pourrait poursuivre, par la suite, de façon correcte.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, rapidement, là, je vais vérifier. Alors, effectivement, présentement il manque deux membres pour avoir quorum. Alors, j'inviterais, s'il vous plaît, à appeler les députés. Est-ce qu'on appelle les députés? Il nous en manque deux. (10 h 12 — 10 h 13)

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, nous pouvons reprendre nos travaux. Je cède la parole à M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

**M. Brassard:** Oui. Alors, M. le Président, j'étais en train de dire que, lors de la commission parlementaire qui s'est penchée sur le projet de loi n° 15, on s'est longuement penchés sur ce que le député de Châteauguay appelait le symbolisme des premiers articles du projet de loi. J'en profiterais brièvement pour rappeler, puisque ça fait déjà un bout de temps qu'on a abordé ce projet de loi, les motifs ou les raisons qui ont incité le gouvernement à agir de cette façon, par un projet de loi, en signalant d'abord que ce n'est pas le seul État partie de cet Accord sur le commerce intérieur qui a procédé de cette façon-là; il y a plusieurs législatures qui ont adopté des projets de loi.

Je dirais que, si on exclut, évidemment, les modifications à la Loi sur les agences de voyage pour se conformer, encore une fois, aux dispositions de l'Accord, le projet de loi se justifie de la façon suivante: je pense qu'il était opportun et pertinent que l'État québécois affirme solennellement à l'Assemblée nationale, dans un projet de loi, son engagement à respecter les obligations de l'Accord et qu'il exprime aussi l'assurance d'une certaine pérennité advenant des changements de gouvernement. À partir du moment où c'est un projet de loi, ça assure à l'Accord une certaine pérennité, mais, surtout, il y a, de la part de l'Assemblée nationale, du Parlement de l'État québécois, l'engagement solennel de respecter les obligations qu'on retrouve dans l'Accord sur le commerce intérieur.

Ce faisant, ça permettait au gouvernement d'affirmer sa volonté, de même qu'à l'Assemblée nationale aussi, d'assumer nos compétences, nos responsabilités dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce sur le territoire québécois, cela va sans dire. Il était important également que cette affirmation explicite apparaisse dans le projet de loi, puisque, en signant cet Accord, ça ne doit signifier d'aucune façon un abandon de responsabilités ou de compétence du gouvernement, de l'Assemblée nationale ou de l'État québécois, en somme. Je voudrais dire également, donc, que je pense que, ne serait-ce que pour ces raisons ou ces motifs, il nous apparaissait tout à fait opportun de présenter et d'adopter un projet de loi dans ce sens.

Quant au reste, M. le Président, je conclurais en disant que nous poursuivons nos efforts pour approfondir, aller plus loin en ce qui a trait à ce qu'on pourrait appeler la libéralisation des échanges économiques de tous ordres entre les provinces. Il y a toujours des discussions qui sont en cours pour faire en sorte qu'on élargisse la portée de l'Accord. On discute toujours, par exemple, avec nos vis-à-vis, les autres provinces, le gouvernement fédéral, pour faire en sorte que ce qu'on appelle les marchés publics, les réseaux, soit le réseau de la santé et les municipalités, soient assujettis

à l'Accord et aux dispositions particulières concernant les appels d'offres pour des contrats à partir d'un certain seuil. Ça se poursuit. Le gouvernement du Québec a manifesté à maintes reprises, dans des forums avec ses vis-à-vis, sa volonté très ferme, très nette, sans équivoque d'aller plus loin, d'approfondir la portée de la signification de cet Accord. On n'a pas encore réussi vraiment à s'entendre, mais on espère que ça viendra bientôt.

Entre-temps, on a quand même conclu, avec notre principal partenaire au Canada, notre principal partenaire économique, un accord avec l'Ontario portant justement sur ces sujets, ces objets, et on est toujours disposé à ce que le contenu de cet accord avec l'Ontario soit élargi et que ça puisse faire l'objet d'une entente entre toutes les provinces.

Alors, voilà, M. le Président, je tenais simplement à rappeler, parvenu à la dernière phase de l'adoption du projet de loi, les motifs, les raisons, tout en reconnaissant qu'il est vrai qu'il y a, je dirais, une certaine dimension symbolique à un certain nombre de dispositions, j'en conviens. Mais, malgré cela, il nous apparaissait opportun que l'Assemblée nationale soit partie prenante, soit impliquée dans et la reconnaissance de cet Accord et la mise en oeuvre également de cet Accord. Et je pense que le meilleur moyen de le faire, c'est par un projet de loi. C'est pour ces raisons que je souhaite, évidemment, puis j'espère qu'on va rapidement adopter ce projet de loi n° 15 concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Merci.

• (10 h 20) •

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le ministre. Je vais maintenant céder la parole à M. le député de Châteauguay et leader adjoint de l'opposition officielle.

#### M. Jean-Marc Fournier

**M. Fournier:** Merci, M. le Président. J'ai quelques remarques à faire à propos du projet de loi n° 15. Je vais peut-être commencer mon propos en reprenant les derniers mots du ministre responsable, avec son espérance qu'il soit adopté — et il le sera. M. le Président — dit-il, rapidement.

Il faut bien savoir que ce qu'on met en vigueur ici, c'est un accord intervenu avant la prise du pouvoir par ce gouvernement du Parti québécois. C'est un accord qui a été signé, qui est entré en vigueur en 1994, juillet 1994 — et j'y reviendrai tantôt — et il aura fallu attendre le 9 mai pour qu'il soit présenté, mais pas le 9 mai 1995, le 9 mai 1996. Il faudra attendre le 16 octobre 1996 pour qu'on appelle le principe, et nous avons adopté le rapport le 9 décembre 1996. Et il y a eu toute cette flopée de projets de loi en décembre 1996, où là on aurait pu amener ce projet de loi n° 15; puis on est rendu très tard dans le temps. J'y reviendrai parce que le «très rapidement» fait aussi référence au fait que ce projet de loi est tardif à l'égard des obligations que le

gouvernement du Québec avait dans le cadre des agences de voyages, et mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce va sûrement prendre quelques minutes pour aussi rappeler ces faits.

D'abord, mentionner que ce projet de loi n° 15, qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, rappelle qu'il y a un Accord sur le commerce intérieur, un accord sur le commerce interprovincial et, donc, atteste — et l'Assemblée en est saisie — que cet Accord démontre qu'il est possible d'obtenir des fruits de l'interprovincialisme, qu'il est possible, parce qu'on s'implique, d'avoir des gains pour le Québec et les Québécois.

A mon avis, c'est un exemple, cet Accord, un exemple à poursuivre, à approfondir, à continuer et dans toutes les matières. Et il faut suivre l'exemple que le gouvernement libéral précédant ce gouvernement-là avait pris, c'est-à-dire de jouer de son influence, d'être un acteur majeur avec les partenaires que nous avons et non pas d'être un acteur en retrait qui oublie qu'il a des partenaires. Je pense que, si on jouait plus le jeu que le Parti libéral du Québec formant le gouvernement avait joué pour les Québécois, les Québécois en auraient beaucoup plus de bénéfiques que cette mise en retraite que fait le gouvernement dans de nombreux secteurs d'activité qui pourraient pourtant profiter aux Québécois.

J'écoutais le ministre tantôt dire que c'était important de saisir l'Assemblée, d'avoir une loi parce que ça permettrait d'envoyer un signal au prochain gouvernement puis de faire en sorte de protéger cet Accord. Et, comme nous savons tous que c'est le Parti libéral qui a travaillé à cet Accord, qu'il l'a amené ici, j'ai l'impression que le ministre faisait plutôt référence à un autre chef qu'il pourrait y avoir au sein de son propre parti, puisque le chef antérieur, qui était le chef de ce parti-là avant celui qui est le premier ministre actuellement, M. Parizeau, s'était élevé contre cet Accord. M. le Président, lorsqu'il a été signé. Et c'était la position du Parti québécois durant tout l'été qui a précédé leur élection. Eux autres, ils ne trouvaient pas ça bon. Et c'est peut-être pour ça qu'on voit qu'il a fallu attendre le départ de M. Parizeau pour qu'il y ait un projet de loi qui soit présenté. Alors, peut-être que c'est à lui que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales pensait tantôt quand il disait: C'est important de le cimenter dans une loi. On ne sait jamais quand est-ce que M. Parizeau pourrait arriver puis décider de changer ça. Et, savez-vous, là-dessus, je veux bien le suivre et je pense que sa pensée avait une certaine cohérence à cet égard.

Nous avons parlé durant la commission, à de nombreux moments, de la partie symbolique qu'il y avait là-dedans, et je voudrais m'arrêter simplement pour rappeler à tout le monde que l'Accord, bien qu'il y ait un projet de loi qui est avancé, est entré en vigueur, selon un décret même de ce gouvernement, le 1er juillet 1995, et c'est très bien décrit dans le décret 1126-95. Simplement, M. le Président, pour dire qu'il y a des moments où on s'attendrait à ce que le gouvernement

fasse de l'action concrète plutôt que de faire dans le symbolisme. C'est un gouvernement qui aime bien le symbolisme. Mais, les Québécois, eux autres, ils aimeraient ça qu'il y ait de l'action concrète qui se passe. Et, à l'égard de ce projet de loi, il faut bien en convenir, il y a une grande part de placotage et de symbolisme qui n'a pas vraiment d'utilité.

Je disais... et je termine sur ce point concernant les fruits de l'interprovincialisme, les fruits de l'implication des gouvernements dévoués honnêtement et sincèrement à la défense et à la promotion des intérêts des Québécois. Si on était moins frileux, si on n'adoptait pas, du côté de ce gouvernement, la stratégie de l'autovictimisation tout le temps, si on s'impliquait dans tous les dossiers, on en tirerait profit.

Je vous donne un exemple, M. le Président, toujours en rapport avec cet accord sur le commerce interprovincial, sur cette libéralisation dont le ministre parlait tantôt. Dans le dossier de la margarine, pourquoi le gouvernement du Parti québécois n'a-t-il rien fait en 1995 pour amener nos partenaires à nous écouter, à adopter nos stratégies? Pourquoi le gouvernement du Parti québécois, dans le dossier de la margarine, n'a rien fait en 1996 pour parler à nos partenaires et essayer de les amener à nos façons de faire? Pourquoi faut-il attendre l'année 1997, où la date d'échéance pour l'harmonisation arrive, pour s'apercevoir que ce gouvernement a décidé de jouer, encore une fois là-dedans, à l'autovictimisation et à se dire: On est obligé de faire comme les autres? Non. L'harmonisation, ça veut dire s'impliquer, prendre sa place, influencer, faire entendre sa voix pour amener les autres, avec nous, à adopter une règle qui sera à l'avantage des Québécois. Ce sont eux que nous représentons.

Or, dans de nombreux dossiers, ce qu'on voit, c'est que, pour le Parti québécois, l'autonomie, ça veut dire le repli sur soi et adopter, par défaut, leurs règles — en se disant malheureusement frappé par le reste du Canada, victime d'eux — alors que, dans ce monde de libéralisation, dans ce monde de compétitivité, de concurrentialité, il faut regarder ce qui se passe chez nos voisins. Et moi, je dis que la véritable marge d'autonomie, la véritable autonomie aujourd'hui, c'est lorsqu'on prend à bras-le-corps tous les dossiers qui intéressent les Québécois, que nous représentons, et lorsqu'on joue de notre influence, avec tout le dynamisme que les Québécois ont, et qu'on s'en va amener nos partenaires à adopter la règle qui sera à l'avantage des Québécois, et non pas une stratégie d'autovictimisation, de repli, prétendant qu'on aura des partenaires un jour. Mais ceux qu'on a aujourd'hui, on ne les a pas. Ils existent, ils sont là. Il faut travailler avec eux dans l'intérêt des Québécois.

Et c'est ça que ça démontre, cet Accord sur le commerce intérieur. Et le Parti québécois attend toujours de voir qu'il est pris avec les fruits que le Parti libéral lui a donnés, et il dit: Bon, bien, ça, c'était peut-être une bonne idée d'abord. Tant qu'il pouvait faire un petit peu de politique avec, il s'amusait avec ça, c'était dans

la petite game. Mais j'aimerais qu'on retienne du discours du ministre tantôt, de ce projet de loi n° 15, le fait que ça marche quand on s'implique avec nos partenaires, quand on est capable de construire un système qui est à l'avantage de tous avec nos façons de voir les choses, nous, Québécois. On est capable d'influencer les autres, on est capable de rayonner. Il ne faut pas s'isoler.

Par ailleurs, il y a une façon aussi de faire les choses, M. le Président, et ça, on l'a abordé durant le débat concernant le projet de loi n° 15. Il y a eu durant tout ce débat, je pense, le reflet de ce qu'est la stratégie du gouvernement du Parti québécois dans beaucoup, beaucoup de dossiers. Prenons celui-là comme révélateur. Alors, vous vous souviendrez, M. le Président, c'était dans *L'actualité*, en 1995, on était à l'approche du référendum à ce moment-là, il y avait le ministre de l'époque — on peut le nommer maintenant, puisqu'il n'est plus avec nous — le ministre Paillé, qui avait écrit au ministre de l'Industrie du Canada, John Manley, c'était le 10 mai, où il contestait certaines façons de faire du gouvernement fédéral. Il disait ceci: «Je désire vous exprimer l'opposition du gouvernement du Québec à cet article — bon, on parle de l'article 9 de la loi fédérale — qui apparaît conférer au gouvernement fédéral des pouvoirs très étendus, qui dépassent ce qui est nécessaire pour l'application des mesures de rétorsion prévues au chapitre XVII. Je vous invite à amender l'article 9 du projet de loi C-88 afin de le rendre conforme à l'esprit de l'Accord.» Alors, ça, c'est le ministre Paillé qui avait envoyé ça à Ottawa.

● (10 h 30) ●

Deux choses à dire là-dessus, M. le Président. La première, c'est que c'est un autre dossier où on s'aperçoit que, lorsqu'on fait une proposition, elle peut être suivie. Le fédéral a accepté, il a modifié. Et on entend trop rarement, je trouve, du côté du gouvernement, souligner ces côtés-là, on veut l'oublier, et c'est ce que les gens appellent, bon, des demi-vérités, des restrictions mentales. Moi, j'aime bien pouvoir rappeler aujourd'hui qu'il y a des occasions où le fédéral, bien sûr, on doit lui dire de faire des choses, mais, dans d'autres cas, il accorde les demandes du Québec. Et je pense que ça doit être souligné aussi pour être juste face à l'action de nos partenaires.

L'autre élément concernant cette lettre de M. Paillé qui est important à retenir, c'est que nous avons fait la même remarque au ministre, M. le Président. Nous avons dit au ministre qui arrive avec son projet de loi n° 15: Ce projet de loi a un libellé qui fait le même problème que M. Paillé constatait et qu'il a demandé au fédéral de changer. Alors, vous savez ce que le ministre nous a répondu en commission, M. le Président? Il nous a répondu que la demande du ministre Paillé de l'époque était futile, et que ce n'est pas nécessaire de changer, et que le libellé, il est très bien comme ça aujourd'hui. Je n'en ai qu'une conclusion, quant à moi: Si c'était futile à l'époque, pourquoi est-ce que ça a été fait, si ce n'est que pour créer une chicane, une querelle artificiellement,

s'inventer un litige avec nos partenaires pour faire croire qu'on est donc victime? C'est ça la stratégie d'autovictimisation.

Est-ce qu'il y en a, d'autres exemples, M. le Président? Oui, il y a d'autres exemples. Le 7 juin 1995, le ministre Paillé, toujours, écrit une lettre, encore à John Manley, dans laquelle il propose un libellé pour l'article 9. Et, dans ce libellé, on retrouve ce paragraphe 3 où on dit: «Un décret pris en vertu du présent article s'applique, sauf révocation pendant la période qui y est spécifiée.»

Ce que ça veut dire, c'est que le ministre du gouvernement du Parti québécois, M. Paillé, demandait au gouvernement fédéral de mettre une limite à la durée d'application des décrets de rétorsion. C'est ça qui était demandé à Ottawa par le gouvernement du Québec. Alors, M. le Président, en s'appuyant là-dessus, on a demandé au ministre responsable de l'adoption du projet de loi: Est-ce que vous allez mettre cet alinéa, cette demande-là de M. Paillé dans votre projet de loi? Bien, le ministre responsable, M. le Président, nous a dit que c'était futile. C'était le deuxième cas où on se faisait dire, après coup, que les demandes du gouvernement du Parti québécois à Ottawa étaient futiles. Et c'est le Parti québécois, le ministre du Parti québécois qui nous le disait. Alors, je tire une conclusion: Nous sommes à la deuxième demande futile du gouvernement du Parti québécois à Ottawa. Est-ce que ça sert à autre chose qu'à créer un litige, à créer une chicane, à essayer de montrer qu'on est donc victime? C'est ça, la stratégie du gouvernement du Parti québécois. À l'égard de ce projet de loi, on voit ce qu'ils ont fait, on voit la stratégie.

Est-ce qu'il y a d'autres exemples, M. le Président? Je ne vais pas aller dans d'autres projets de loi, je reste à celui-ci, le même petit projet de loi n° 15. Alors, nous sommes en commission, nous discutons de ce projet de loi n° 15 et nous amenons comme suggestion au ministre qu'il écoute ses alliés du Bloc québécois. Parce que le Bloc québécois, à Ottawa, avait déposé, lors de l'étude du projet de loi fédéral, des amendements. Un des amendements que le Bloc avait déposé, c'était que ce décret de rétorsion ne puisse entrer en vigueur avant qu'il y ait un débat à la Chambre des communes, qu'il y ait un débat entre parlementaires. Alors, nous avons posé la question, suggéré au ministre: Est-ce qu'il ne croit pas utile de suivre les suggestions de ses alliés du Bloc québécois? M. le Président, devinez ce qu'il nous a dit: Futile. Futile. Encore une fois. Et là il nous démontrait que non seulement c'est la ligne de parti du Parti québécois de créer artificiellement des quiproquos, des litiges, des problèmes, de s'inventer des ennemis, mais c'est bien aussi ce qui a été téléguidé à leurs amis du Bloc: faire en sorte qu'on invente des problèmes pour qu'on apparaisse des victimes, pour arracher aux Québécois le sentiment qu'ils étaient exclus du Canada. C'est ça, la stratégie qui est adoptée, et on le regarde simplement avec le projet de loi n° 15, avec une loi qui met en vigueur un accord sur le commerce interprovincial qui est bénéfique pour

les Québécois. Et, juste à l'égard de ça, on s'aperçoit combien le gouvernement du Parti québécois tente toujours de créer artificiellement des conflits.

Alors, je profite de l'occasion, M. le Président, pour aviser cette Chambre, la présidence, l'ensemble des Québécois de se tenir vigilants à l'égard de ce gouvernement qui ne manque aucune occasion, n'a manqué aucune occasion, et n'a pas l'air de vouloir en manquer à l'avenir, pour continuer de s'inventer des problèmes, de s'inventer un grief et de continuer de paraître victime, la stratégie à paraître victime en inventant des problèmes ou en se mettant soi-même dans une situation qui est au désavantage des Québécois, en jouant de l'autovictimisation.

Et c'est vrai, M. le Président, dans d'autres dossiers que celui de l'Accord sur le commerce interprovincial. C'est vrai dans le domaine de la vision sociale, de la vision économique, que nous pouvons proposer comme Québécois, à la face du monde, M. le Président, en commençant par nos partenaires d'aujourd'hui, nos partenaires réels, en s'impliquant dans la famille canadienne pour faire en sorte que, tout en conservant scrupuleusement notre autonomie dans nos champs de compétence, nous soyons capables d'influencer nos partenaires avec notre vision sociale, de leur dire comment on voit les choses et de ne pas avoir peur de ces forums où il est possible de faire entendre la voix du Québec, ne pas se refuser le rayonnement de la société québécoise en termes de vision sociale. Il y a des forums qui existent, où les provinces se sont réunies et se réunissent encore, à l'exclusion du Québec qui se replie et qui, tantôt, dira: Nous sommes victimes. Et pourtant, si le gouvernement faisait ce que le Parti libéral du Québec a fait à l'égard de cet Accord, s'il prenait à bras-le-corps les intérêts des Québécois dans le domaine social, il serait à la table, il ferait rayonner les intérêts, les idées, la vision sociale du Québec.

De la même façon qu'en termes de vision économique le gouvernement précédent n'a pas eu peur de s'impliquer pour amener sa vision économique, la faire refléter dans un accord qui porte des fruits pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises, M. le Président, à telle enseigne que le gouvernement du Parti québécois est obligé de revenir sur sa position préélectorale qui disait: Ah non! ça, c'est mauvais. Une fois qu'ils arrivent, ils sont bien obligés de le mettre en vigueur, M. le Président, parce qu'ils s'aperçoivent que nous avons raison.

Je termine là-dessus. Je sais que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce veut dire quelques mots sur les agences de voyages qui sont visées par ce projet de loi. Je voudrais simplement explorer le gouvernement et l'ensemble des intervenants au Québec, M. le Président, de se regarder, de constater, de prendre conscience de la force du Québec, de prendre conscience qu'il est possible... et d'avoir confiance au Québec, aux Québécoises et aux Québécois, de prendre confiance et de se donner comme mission de rayonner, de prendre notre place dans tous les forums où on peut faire entendre la voix

du Québec, en termes sociaux, en termes économiques. ne pas viser l'autovictimisation, viser le progrès social et le progrès économique en se disant qu'on est capable, M. le Président.

On peut jouer de notre influence. On peut jouer de tout notre poids en comptant sur le dynamisme, l'imagination, l'initiative des Québécois, pas de les retenir chez eux. Ouvrons-nous. Cette noirceur, cette grande noirceur qui revient tranquillement sur le Québec avec ce gouvernement, M. le Président, doit cesser. Il est important qu'on prenne conscience de notre force et qu'on se saisisse de tous les forums. J'espère que nos collègues, qui se drapent si facilement dans le drapeau du Québec, s'apercevront que la façon dont ils s'en drapent, M. le Président, c'est parce qu'ils ont froid, ils sont frileux. Ce drapeau, il faut l'agiter en ayant confiance et en prenant notre place partout.

● (10 h 40) ●

J'espère qu'avec ce projet de loi, M. le Président, on aura compris de l'autre côté qu'il y a des fruits à s'impliquer, à peser de tout notre poids et de notre influence, avec nos partenaires d'aujourd'hui. Et je compte bien que l'argument soulevé aujourd'hui les marquera et les influencera pour l'avenir. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, je vous remercie. M. le député de Châteauguay. Je vais maintenant céder la parole à M. le député de Notre-Dame-de-Grâce. M. le député.

#### M. Russell Copeman

**M. Copeman:** Merci, M. le Président. Si j'hésitais à me lever tout de suite, c'est par souci d'alternance, évidemment, à savoir s'il y avait un député ministériel qui voulait prendre la parole. Vu qu'il n'y en a pas, je vais procéder tout de suite à mon intervention.

Il est difficile, M. le Président, de suivre un discours aussi éloquent que celui de mon collègue le député de Châteauguay avec un discours qui est plutôt technique, mais je suis obligé de le faire parce que le sujet que je veux aborder ici, en cette Chambre, ce matin est en effet un sujet beaucoup plus technique que les principes, les grands principes et la philosophie évoqués par mon collègue le député de Châteauguay.

M. le Président, je vais revenir un peu sur le cheminement du projet de loi n° 15 parce que c'est important pour bien comprendre l'argumentation que je veux mettre de l'avant ici, en cette Chambre, ce matin. M. le Président, le projet de loi a été, comme l'a indiqué mon collègue le député de Châteauguay, présenté le 9 mai 1996, il y a à peu près un an — il ne faut pas charrier, il manque quelques jours — présenté il y a à peu près un an. Il a été présenté essentiellement, semble-t-il, pour deux raisons. Les articles 1 à 9 ont une certaine valeur symbolique parce que ça officialise, par acte de l'Assemblée nationale, notre adhésion et acceptation de l'Accord de libre-échange interprovincial canadien

qui est déjà en effet — ça a déjà pris effet à partir du 1er juillet 1996 — mais le gouvernement a décidé de procéder avec un projet de loi qui, dans ses neuf premiers articles, donne une certaine assise législative à cet Accord interprovincial. Mais, M. le Président, le projet de loi contient aussi, dans les articles 10 à 22, 13 articles, dispositions qui ont force de loi, 13 articles que nous avons besoin, comme Législature au Québec, d'adopter pour être en conformité avec le traité ou l'Accord qui est en vigueur depuis le 1er juillet 1996. Une partie symbolique, 1 à 9, une partie réelle pour se conformer à une entente déjà en effet qui touche les agences de voyages, M. le Président. Alors, c'est des amendements, essentiellement, à la Loi sur les agents de voyages.

M. le Président, le projet de loi a été présenté le 9 mai, le principe a été adopté le 16 octobre, déjà un délai assez important dans le calendrier législatif du gouvernement. À partir du 16 octobre, cette Chambre a été obligée d'attendre jusqu'au 2 décembre pour faire l'étude détaillée en commission parlementaire; déjà un délai de six semaines. M. le Président, en commission parlementaire, l'étude détaillée a pris deux heures et demie de temps. Le gouvernement ne peut pas accuser l'opposition d'avoir mené une bataille féroce ou des mesures dilatoires, nous avons réussi ensemble à accomplir le travail d'étude détaillée en deux heures et demie de temps. Le rapport a été adopté en Chambre le 9 décembre, et là on revient pour l'adoption finale le 10 avril 1997.

M. le Président, ce cheminement est très important, parce qu'il faut que le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et leader adjoint du gouvernement soit conscient de l'ironie de ses mots quand il dit qu'il souhaite l'adoption rapide de ce projet de loi. C'est ça qu'il a dit. Il souhaitait l'adoption rapide du projet de loi, qui a été présenté en cette Chambre le 9 mai il y a un an! L'ironie est bien évidente. Ce n'est pas l'opposition qui a retardé l'adoption de ce projet de loi. Non. Au contraire, nous avons contribué à chaque étape. Et, même, à l'étude détaillée, ça nous a pris deux heures et demie de temps. Alors, quand le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et leader adjoint du gouvernement — j'insiste là-dessus; je vais revenir là-dessus — supplie cette Chambre de l'adopter rapidement, l'ironie est bien évidente. L'ironie est bien évidente.

S'il y a quelqu'un ou des personnes qui sont responsables du fait qu'on est rendu un an plus tard à adopter ce projet de loi, c'est bien le gouvernement. C'est peut-être même le leader adjoint lui-même; le leader adjoint qui, avec le leader du gouvernement, a l'obligation d'organiser les travaux de cette Chambre, à leur gré. C'est eux autres qui contrôlent le menu législatif de cette Chambre. Ils sont au pouvoir. Peut-être qu'ils ne le savent pas, mais ils sont au pouvoir. Il faut qu'eux autres décident quel projet de loi présenter en Chambre à quel moment, pour que les travaux de cette Chambre se fassent dans un esprit efficace et sérieux.

M. le Président, je vais aller directement au fond de la question. L'article 12 du projet de loi n° 15 élimine l'obligation, pour des agents de voyages, d'avoir une résidence au Québec pour être capables d'avoir un permis d'agent de voyages. Avec l'article 12, il n'est plus une obligation d'avoir une résidence au Québec pour obtenir un permis d'agent de voyages. C'est cet article-là, M. le Président, qui a une valeur certaine juridique. Parce que, en effet, depuis le 1er juillet 1996, l'Accord dont il s'agit aujourd'hui empêche le fait qu'on peut obliger un agent de voyages à avoir une résidence dans une province pour obtenir un permis. Autrement dit, M. le Président, pour se conformer à cette entente, à cet Accord, il aurait fallu adopter, entre autres, l'article 12 du projet de loi avant le 1er juillet 1996.

Parce que peut-être que le leader du gouvernement va être sceptique là-dessus, je vais lui citer son propre ministre et collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, son leader adjoint. M. le Président, il a dit, en réponse à une question... Le 2 décembre, j'ai questionné le ministre en étude détaillée, je lui ai dit: Est-ce que nous sommes, avec cette adoption tardive du projet de loi, en contravention de l'Accord, de l'entente? Il me répond, et je le cite: «La réponse est oui, on est en retard, notamment, c'est le 1er juillet.» Je lui ai demandé les motifs, parce qu'on aurait pu nous exposer à des mesures de rétorsion par d'autres provinces canadiennes à cause de ce laxisme. Je lui ai demandé les motifs, pourquoi on est en retard. Il me répond, et je le cite: «Les motifs, c'est le processus législatif et parlementaire qui, comme chacun le sait, est souvent laborieux et difficile à planifier avec exactitude.»

Ça, c'est les paroles du leader adjoint du gouvernement, M. le Président. J'espère que le leader va prendre en main de façon sérieuse les travaux de cette Chambre pour s'assurer que de telles erreurs ne se reproduisent pas. Qu'il informe son leader adjoint, peut-être, de travailler un peu plus fort pour... Je comprends, c'est un travail laborieux et difficile, à être planifié avec exactitude. Oui, M. le Président, j'en conviens. Mais exactitude, quand il y a une différence d'un an — un an — depuis la présentation de ce projet de loi et de son adoption finale, dont l'effet est qu'on est en contravention d'un accord qu'on a signé, le degré d'exactitude, il en manque un tout petit peu, M. le Président.

• (10 h 50) •

Alors, oui, M. le Président, on est pour ces dispositions de la loi, mais on déplore le laxisme, le manque de sérieux dans la planification des travaux de cette Chambre qui ont fait en sorte que, depuis presque un an, nous sommes en contravention d'une entente qu'a signée le gouvernement du Québec. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce. Y a-t-il d'autres intervenants?

### Mise aux voix

Nous allons mettre aux voix le projet de loi n° 15, Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Ce projet de loi est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté. M le leader du gouvernement.

**M. Bélanger:** M le Président, je vous demanderais de prendre en considération l'article 23 de notre feuilleton.

### Projet de loi n° 88

#### Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** À l'article 23, l'Assemblée prend en considération le rapport de la commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental.

Je vais céder la parole au prochain intervenant. Il n'y a pas d'intervenant sur cette prise en considération du rapport.

#### Mise aux voix du rapport

Le rapport en question est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté. M le leader du gouvernement.

**M. Bélanger:** M. le Président, je vous demanderais de demander à cette Chambre un consentement pour déroger à l'article 230 afin que nous puissions appeler encore une fois l'article 23 de notre feuilleton.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Y a-t-il consentement pour déroger à l'article 230?

**Des voix:** Consentement.

#### Adoption

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Oui. Alors, à l'article 23, M. le ministre du Travail propose l'adoption du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental. Y a-t-il des intervenants sur ce projet de loi? M. le ministre du Travail, je vous cède la parole.

**M. Matthias Rioux**

**M. Rioux:** M le Président, ce projet de loi a toute son importance lorsqu'on le met en perspective avec la volonté du gouvernement du Québec de créer de l'emploi. Vous vous souviendrez que, suite au Sommet de Montréal sur l'économie, il a été décidé de tout mettre en œuvre pour que les lois du travail, les lois qui visent l'administration des choses rattachées au travail soient les plus souples possible. Et on s'est entendu sur un certain nombre de mesures susceptibles non seulement de relancer l'emploi, mais de s'assurer qu'il se fait un certain développement social au Québec. Alors, le gouvernement était et demeure absolument préoccupé par l'élimination des freins, tout ce qui freine la création d'emplois.

Déjà, des mesures importantes ont été prises pour procéder à la déréglementation de certains secteurs d'activité. Je voudrais juste évoquer, M. le Président, pour le bénéfice de cette Assemblée, que nous avons commencé à déréglementer, par exemple, tout l'aspect des décrets de convention collective. On a commencé par amender la loi, la moderniser, et là on s'est engagé comme gouvernement à revoir les 29 décrets qui relèvent de la Loi sur les décrets de convention collective. On a annoncé de bonnes nouvelles dans cette direction avec probablement l'abrogation, d'ici quelques jours, quelques semaines, des décrets dans le domaine du verre plat et du bois ouvré.

Cette stratégie globale comporte aussi un engagement partagé par tous les participants au Sommet. Le parti de l'opposition était présent au Sommet, semblait d'accord et partageait ce point de vue. Alors, le gouvernement pourra donc cautionner la poursuite d'une orientation si importante, car il faut bien se rendre compte de ce que les employeurs du Québec et les syndicats nous disent en 1997: Le moment est venu de moderniser les lois et la réglementation. Mais il faut faire attention aussi, il ne faut pas le faire au détriment d'une partie de la société, si petite soit-elle.

Je parlais plus tôt de la stratégie globale. Le projet de loi n° 88, comme d'autres projets de loi à venir, d'ailleurs, et qui seront déposés devant cette Assemblée, fait justement partie des moyens que met de l'avant le gouvernement pour réduire autant que possible les effets néfastes d'une trop grande libéralisation des marchés. Il faut faire attention, il faut être prudent et je pense que ce qui est devant nous aujourd'hui nous permet de faire un pas dans la bonne direction. Nous croyons que la mesure qui est proposée, ce projet de loi n° 88, amende la Loi sur les normes du travail pour accorder à toutes les catégories de travailleurs et de travailleuses le droit à une troisième semaine de vacances, si les personnes en question ont accumulé cinq ans de service continu dans une entreprise. Voilà, à mon avis, un voeu qui a été formulé clairement au Sommet, que, moi, j'ai reçu avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de sympathie, et on le traduit aujourd'hui par une législation.

Cette mesure va favoriser le partage du temps de travail. Ça va permettre aux parents de pouvoir mieux assumer leur responsabilité parentale. Et le congé parental qu'on ajoute, bien, évidemment, ça va avoir des effets bénéfiques sur la création d'emplois. Est-ce qu'il y aura des centaines de milliers d'emplois créés? Non, M. le Président. Mais ce qu'on peut prévoir, par exemple, réalistement, c'est la création de plusieurs centaines d'emplois au Québec. Et ça, c'est précieux. Je voulais le porter à l'attention de cette Assemblée et vous dire, M. le Président, qu'amender la Loi sur les normes du travail dans une telle direction, c'est faire en sorte que les travailleurs et les travailleuses du Québec puissent avoir accès à des congés auxquels ils ont droit et favoriser aussi la création d'emplois et le partage du travail. Merci beaucoup.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le ministre du Travail. Je vais maintenant céder la parole à M. le député d'Argenteuil. M. le député.

**M. Régent L. Beaudet**

**M. Beaudet:** Merci, M. le Président. Vous allez comprendre, M. le Président, que, lorsque le gouvernement propose à notre société des mesures pouvant créer de l'emploi, nous allons être toujours favorables à de telles mesures. D'ailleurs, ça a été le propre du Parti libéral, lorsque nous étions au pouvoir, de surtout se préoccuper de l'emploi.

Mais il y a certaines mesures dans ce projet de loi, M. le Président, qui ne résulteront pas dans les résultats escomptés par le ministre, tel qu'il nous l'a proposé et présenté. Bien oui, on est d'accord avec le fait que les travailleurs et travailleuses aient trois semaines de congé annuel après avoir travaillé cinq ans dans une entreprise. On ne peut pas s'objecter à de telles mesures. Bien au contraire, on doit les favoriser. Je pense qu'après une période de temps de cinq ans l'employé a fièrement gagné ses fleurons et il mérite ces périodes de repos.

Où le bât blesse, M. le Président, dans ce projet de loi, c'est lorsque nous nous adressons au congé parental. Oui, on augmente le congé de maternité de 36 à 52 semaines et dans le but de créer de l'emploi. Mes arguments vont surtout s'adresser à cette partie du projet de loi, le reste nous apparaissant tout à fait acceptable. Ma grande crainte, c'est que le résultat au bout du compte fera que non seulement les femmes auront moins accès au marché du travail, mais elles se verront pénaliser par ce projet de loi.

Le projet de loi est contradictoire, M. le Président, avec tout ce qui s'est dit au Sommet économique, où on nous avait proposé de diminuer la réglementation, de favoriser l'entrée des femmes sur le marché du travail, de diminuer les charges financières pour les entreprises. Et, pourtant, aujourd'hui on tient un autre discours, parce que, bien que la législation en soi vise la

création d'emplois, en même temps elle va augmenter les charges financières des entreprises, lesquelles devront assumer pour les trois premiers mois toutes les charges sociales durant le congé parental.

• (11 heures) •

Moi, M. le Président, j'essaie de me mettre à la place d'un entrepreneur, d'un investisseur qui veut engager des personnes et qui voit venir une femme dans l'âge de la procréation et qui cherche un emploi. Sa réaction spontanée, au lieu d'augmenter ses coûts de charges sociales, va être de dire: Je n'ai plus d'emplois, parce que ça va me coûter plus cher. Je sais très bien. Et le ministre a raison lorsqu'il dit: C'est un engagement social que les citoyens corporatifs ont l'obligation de contribuer au bien-être social. C'est vrai. Mais, l'homme étant ce qu'il est, M. le Président, on sait très bien la réaction que les entrepreneurs auront, en particulier dans les PME, et c'est ce qui nous caractérise particulièrement au Québec. Alors, la réticence à engager des femmes, M. le Président, va se manifester de façon encore plus grande et l'effet final, l'aboutissement va être négatif. Au lieu de favoriser l'accès au marché du travail pour les femmes, le résultat final va faire que moins de femmes auront accès au marché du travail. Les effets seront inverses à ceux recherchés par le ministre.

Je pense aussi que la notion de charges sociales assumées par l'entreprise va faire que c'est une direction contraire à ce qui avait été avancé lors du Sommet économique. Oui, les entreprises doivent avoir une conscience sociale, M. le Président, mais, lorsque les entreprises arrivent à peine à boucler le budget et qu'on leur demande d'assumer des charges sociales additionnelles, je pense que leur réaction va être simple et que l'aboutissement à l'addition des coûts fera que ces entreprises se fermeront à l'entrée des femmes sur le marché du travail.

Comme je l'avais dit d'ailleurs en commission parlementaire, les visions du ministre parfois sont micro. Au lieu d'envisager l'ensemble du dossier, il ne voit qu'un seul aspect et qui est favorable. Lorsqu'on dit: C'est favorable d'allonger la période du congé de maternité, du congé parental, oui. M. le Président, j'y suis. Mais, lorsqu'on demande aussi aux entreprises d'assumer des charges sociales, les entrepreneurs, eux, vont vous dire non. Le ministre devrait mettre ces deux éléments ensemble avant de prendre une décision. Ce n'est pas qu'il faille revenir à la période antérieure avec un congé de 32 semaines, bien au contraire, mais le support des charges sociales aurait dû être envisagé différemment.

Je n'ai pas à dire au ministre comment faire ces choses, mais un fonds approprié aurait pu supporter les charges sociales de la femme enceinte lorsqu'elle quitte son travail pour les trois mois, et on aurait exactement atteint le but recherché, c'est-à-dire de favoriser l'entrée des femmes sur le marché du travail, alors que l'aboutissement final de ce projet de loi fera que les entrepreneurs se buteront à cette situation et le résultat final

sera que nous aurons moins de femmes sur le marché du travail.

Comme me disait le ministre de la Culture l'autre jour: Est-ce que j'avais l'intention de la retourner à ses chaudrons? Mais, M. le Président, loin de là, loin de là mon intention. L'intention, pas cachée, mais l'intention en arrière de tout cela, M. le Président, que le ministre va atteindre, son résultat va être justement de retourner la femme au foyer, de la retourner avec ses chaudrons et ses casseroles. Et ça, M. le Président, je pense que c'est négatif dans ce projet de loi.

J'aurais souhaité que le ministre nous amène un amendement favorisant un fonds gouvernemental pour supporter les charges sociales au lieu de demander aux petites entreprises de supporter pendant trois mois les charges sociales qu'elles devront engager lors du congé-maternité. Et il va sans dire, M. le Président, qu'il y a d'autres coûts à cette démarche qui sont aussi cachés, comme l'emploi d'un remplaçant lors d'un congé-maternité qui est prolongé, d'un congé-paternité tout autant: ils devront avoir des gens additionnels pour supporter leur travail.

Ils devront avoir une formation, ces gens-là. M. le Président. Que, oui, il y ait dans le 1 % la charge sociale qui est ajoutée à la taxe sur la masse salariale pour la formation, ça devrait faire partie de cet élément, sauf que ce que le ministre ne prend pas en considération en même temps, c'est la baisse de la productivité lorsqu'on a quelqu'un en formation qui remplace sur le tas quelqu'un qui est parti en congé-maternité ou en congé-paternité. Alors, cette substitution, M. le Président, fera en sorte que ce projet de loi, bien que dans son ensemble souhaitable, revêt des aspects qui sont contre-productifs et qui amèneront des résultats contraires à ceux souhaités par le ministre.

Et j'aurais souhaité qu'il nous amène de tels amendements pour que, dans son ensemble, tout le projet de loi n° 88, nous puissions le voter, parce que nous allons voter avec dans son ensemble. Nous sommes favorables au projet de loi. Il y a des éléments que nous aurions souhaité voir changés, amendés et corrigés pour améliorer, dans son ensemble, le projet de loi qui d'ailleurs était si bien parti. Alors, j'espère que le ministre prendra d'autres considérations éventuelles et pourra nous amener des changements qui feront que le projet de loi atteindra les buts recherchés par tous ses détails. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le député d'Argenteuil. Alors, s'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais céder la parole maintenant à M. le ministre pour son droit de réplique. M. le ministre.

**M. Matthias Rioux (réplique)**

**M. Rioux:** M. le Président, j'aimerais profiter de l'intervention du député d'Argenteuil pour d'abord le féliciter pour ses nouvelles fonctions et remercier les

gens de l'opposition officielle de la collaboration qu'ils ont apportée dans l'étude de ce projet de loi. Je dois vous avouer que le travail en commission parlementaire a eu un petit côté d'exemplarité que je peux difficilement passer sous silence. Ça serait, de ma part, incorrect de ne pas souligner avec toute l'emphase que ça mérite combien l'opposition a soumis à l'attention du ministre un certain nombre de recommandations que j'ai prises en note. Et je peux dire au député d'Argenteuil aujourd'hui que ce n'est pas lettre morte. On aura ensemble à étudier d'autres modifications à la Loi sur les normes du travail au cours des prochains mois et on aura certainement l'occasion de mettre à contribution les nombreuses suggestions qui m'ont été faites par l'opposition.

En proposant la mesure contenue au projet de loi n° 88, on l'a tous reconnu, on place le Québec à l'avant-garde en Amérique du Nord. Et ça, ce n'est pas rien. Au chapitre du congé parental, on va être le coin de l'Amérique le plus évolué en matière de législation de ce côté-là, en faisant passer le congé parental de 34 à 52 semaines. Et les parents salariés du Québec vont bénéficier d'un régime parental généreux qui va reconnaître la réalité des travailleurs et des travailleuses qui sont des parents.

De plus, l'adoption du projet de loi me donne l'occasion de proposer l'approbation de ce projet de loi au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre qui a hâte d'ailleurs de passer au crible l'ensemble de ces dispositions-là et de revenir par après avec des suggestions heureuses. Et peut-être que le député d'Argenteuil va trouver dans les suggestions du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre matière à répondre à ses attentes.

Alors, le service continu ou l'ancienneté va donner droit à des vacances, à une paie de vacances complète ainsi qu'au maintien des assurances collectives assumées par l'employeur, qui sont un ensemble de bénéfices importants qui n'existent que partiellement dans le congé de maternité puis pas du tout dans le congé parental. Alors, on règle... Et je pense que les femmes du Québec vont accueillir cette mesure-là avec beaucoup de plaisir parce qu'elles la demandent depuis très longtemps. Les femmes québécoises avaient ça comme matière importante dans leur discours public.

Le projet de loi nous donne donc une occasion extraordinaire de faire évoluer les normes du travail au Québec par ces deux amendements auxquels s'ajoutera, bien sûr, je l'espère, un règlement sur les conditions à maintenir durant le congé parental. Et ça, je crois que mon collègue d'en face est sensible à ça, puisqu'il est médecin de carrière, et je crois que ça va certainement lui plaire. L'ensemble, ça devrait contribuer certainement à un plus grand nombre d'emplois et assurer aux femmes une sorte de sécurité psychologique et financière. Il fallait régler ça un jour et je pense qu'on le fait, et on le fait dans la solidarité des deux côtés de la Chambre.

En terminant, M. le Président, j'espère pouvoir compter sur la collaboration de l'opposition officielle

pour faire cheminer aussi, et très rapidement, d'autres projets qui vont m'amener à amender la Loi sur les normes pour permettre des stages études-travail rémunérés et pour abaisser d'une heure par année évidemment la semaine de travail, qui va passer de 44 heures à 40 heures. Ça aussi, c'est des bonnes nouvelles; je pense que mon collègue en conviendra.

• (11 h 10) •

Donc, la modernisation des normes, M. le Président, c'est une tâche prioritaire que je me suis donnée, et on ne va ménager aucun effort pour arriver à atteindre nos objectifs. Mais, pour y arriver, on a besoin de la collaboration soutenue de l'opposition officielle. Ici, on est en matière sociale, on est dans le domaine social, et je sais que mon collègue a des sensibilités aussi grandes que les miennes. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le ministre. Avant de le mettre aux voix, M. le député d'Argenteuil sur un point?

**M. Beaudet:** Juste un bref commentaire, M. le Président, si vous le permettez. J'aimerais d'abord assurer le ministre de notre collaboration pour les projets futurs et j'aimerais aussi remercier publiquement le député de LaFontaine qui a oeuvré pendant de nombreuses heures en commission parlementaire pour améliorer le sort des travailleurs et des travailleuses du Québec, en collaboration avec le ministre. Aujourd'hui, j'aimerais le faire publiquement pour le remercier de toutes ces heures passées aux mieux-être de notre population. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, merci, M. le député d'Argenteuil. M. le ministre, un dernier mot?

**M. Rioux:** Juste 10 secondes pour dire que, oui, je me joins au député d'Argenteuil pour dire que le député de LaFontaine a fait un travail de bénédictin, et c'est tout à son honneur. Il ne nous manquera pas parce qu'il continue de siéger à l'Assemblée nationale, mais il va nous manquer à la commission, j'en suis convaincu.

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, très bien, merci à tous. Nous allons maintenant mettre aux voix le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental. Est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Brassard:** Alors, M. le Président, dans un tel climat d'harmonie extraordinaire, je vous demanderais d'appeler l'article 10.

### Projet de loi n° 96

#### Reprise du débat sur l'adoption du principe

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, à l'article 10, l'Assemblée reprend le débat ajourné le 18 mars 1997 sur l'adoption du principe du projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant la durée de la semaine normale de travail. Alors, nous poursuivons le débat et le prochain intervenant est M. le député d'Argenteuil. Je vous cède la parole.

#### M. Régent L. Beaudet

**M. Beaudet:** Merci, M. le Président. Encore une fois, le projet de loi n° 96 n'est pas mauvais en soi. C'est un cheminement inévitable avec l'avènement de la nouvelle technologie, des moyens de communication, l'informatisation. Je pense qu'on ne peut pas s'objecter à la diminution de la semaine de travail, M. le Président. Où le bât blesse, c'est que nous en sommes maintenant au moment et à la façon de le faire. Vous savez, M. le Président, ce n'est rien de nouveau, la semaine de 40 heures, depuis 1940, aux États-Unis, on a la semaine de 40 heures. Bon, alors, si on nous regarde et qu'on dit qu'on est encore à 44 heures, on va dire qu'on est en arrière. On est peut-être en arrière, mais on n'est peut-être pas si en arrière que ça. Mais un élément qui est important, M. le Président, c'est le moment choisi pour le faire et la façon de le faire.

Alors, la diminution du temps de travail, M. le Président, on ne peut pas contester cette évolution dans le temps. On est à 40 heures et peut-être que, dans 10 ou 15 ans, le ministre actuel ou un autre ministre qui l'aura remplacé — et j'espère que ce sera de notre bord, à ce moment-là — aura à faire la même démarche pour diminuer la semaine de travail de 40 à 32 heures. et ça va aller en évoluant de cette façon. Alors, je pense que la technologie nous conduit vers la diminution de la durée des semaines de travail.

Je conteste évidemment l'assertion lorsque le ministre nous dit qu'il va créer 15 000 emplois en diminuant le temps de travail, la durée de la semaine de travail de 44 à 40 heures. Vous allez comprendre, M. le Président, que, si vous me laissez quatre ans pour m'ajuster, je vais m'ajuster; je n'ajouterais pas des employés. Je vais tout faire pour augmenter. Le ministre sourit, il pense que ça me prend quatre ans pour m'ajuster; je peux m'ajuster en quatre secondes. Où c'est important, M. le Président, c'est qu'à diminuer d'une heure par année à partir du mois d'octobre l'entrepreneur va s'ajuster et augmenter la productivité de son entreprise. Ce faisant, il n'engagera pas de nouveaux employés. Il ne créera aucun emploi, avec cette démarche.

Elle est inévitable, cette démarche. On ne peut pas s'objecter à la diminution de la semaine de travail. Où j'en suis, c'est sur les prétentions du ministre qui nous dit qu'il va créer 15 000 emplois; ça, le ministre ne me l'a pas prouvé. Je n'ai vu aucun chiffre là-dessus. Je n'ai aucune statistique me démontrant qu'on va créer 15 000 emplois en diminuant la semaine de travail sur une période de quatre ans, il va sans dire, à raison d'une heure par année.

L'autre élément, en plus, c'est que ça touche à peu près 570 000 travailleurs et travailleuses; alors, ça, c'est 17 % à 18 % des gens. Parce que la majorité des travailleurs ne travaillent pas 44 heures par semaine. Il y a plusieurs PME qui utilisent ce mécanisme pour leur permettre évidemment d'engager moins d'employés puis de payer moins de temps supplémentaire, parce que les quatre heures additionnelles leur permettent de pouvoir fonctionner à ce rythme. Mais c'est 17 % à 18 % d'employés. Il faut quand même reconnaître qu'il y en a 82 % qui ne seront pas touchés par cette mesure. Il y a 82 % des travailleurs et des travailleuses qui n'ont rien à foutre avec cette mesure parce que ça ne les affecte d'aucune façon.

On sait actuellement que, depuis les années 1973-1974, ça fait déjà 24 ans que la population non seulement au Québec, non seulement au Canada, mais toute la population d'Amérique du Nord s'appauvrit. Elle s'appauvrit parce qu'on n'est pas capables d'avoir un produit intérieur brut suffisant pour permettre l'augmentation des services que la population reçoit par ses gouvernements. Alors, les citoyens s'appauvrissent, depuis ce temps-là, de 1 % à 2 % par année, M. le Président.

Et là on va demander à ces mêmes citoyens, à 570 000 plus ou moins de ces travailleurs et travailleuses de s'appauvrir encore un peu plus. On va leur dire: Maintenant, vous êtes dans un phénomène d'appauvrissement général depuis 23 ans, mais on va ajouter un tour de vis à ça; nous, on va vous obliger à diminuer vos heures de travail par semaine sans compensation. Alors, au bout de quatre ans, le travailleur d'aujourd'hui va se retrouver avec une paie moindre que celle qu'il avait en 1997, alors qu'on sait très bien, par toutes les données économiques et financières, qu'on s'appauvrit depuis 23 ans. L'appauvrissement n'est pas encore terminé, M. le Président. On continue encore cette lancée, on continue de s'appauvrir.

Malgré cet appauvrissement, on va donner un tour de vis de plus pour étouffer le travailleur et la travailleuse encore, chez nous, au lieu d'avoir laissé au bon vouloir de l'entrepreneur de diminuer à 40 heures ou à 44, s'il le voulait bien. Je comprends que, si on laisse ça au bon vouloir des entrepreneurs, la grande majorité ne se prévaudront pas de ce privilège ou de ce droit; j'en suis convaincu. Il n'en reste pas moins que ceux qui devront payer la note au bout de la ligne, c'est encore le travailleur et la travailleuse qui seront encore plus pauvres à la fin des quatre années, lorsqu'on aura diminué leur temps de travail à temps régulier de quatre heures.

Il est évident qu'on ne pouvait pas non plus demander aux entrepreneurs d'assumer la semaine de 40 heures payée pour 44, alors que, déjà, au Québec, on est non compétitif avec les provinces qui nous entourent ou les pays qui nous entourent, sur le travail. Alors, ce que le gouvernement ignore dans cette démarche — parce que, en plus, l'entrepreneur va être obligé de payer du temps supplémentaire beaucoup plus rapidement — c'est la mobilité des entreprises. Vous le savez très bien, les entrepreneurs vont où il y va de leur profit. Que l'on accepte le principe ou non, je pense que c'est «irrelevant», comme on dit, ça n'a aucune mesure. L'entrepreneur, lui, y va de son bien-être, avec une considération plus ou moins grande du milieu social dans lequel il oeuvre.

• (11 h 20) •

On a aussi fait fi de la mobilité des capitaux. Vous le savez, M. le Président, même si on veut taxer les gains de capitaux aujourd'hui, on s'assoit chez nous devant l'ordinateur et on peut transférer nos capitaux où on veut dans le monde, et personne ne le saura jamais. Alors, peut-être qu'on devrait enlever les taxes sur les capitaux. Mais, malgré cela, M. le Président, les entrepreneurs vont aller où il y va de leur profit.

On n'a pas considéré l'harmonisation, comme le disait tantôt mon confrère du comté de Châteauguay, avec les gens qui nous entourent. Mais ce n'est pas toujours à nous de nous harmoniser avec les autres, peut-être que les autres ont à s'harmoniser avec nous à l'occasion et peut-être qu'on bénéficierait de nous écouter. Mais, pour se faire entendre, M. le Président, et se faire écouter, encore faut-il être présent lorsqu'il y a des réunions pour les ministres du Travail, ou les ministres de la Santé, ou les autres ministres qui sont convoqués à des réunions dans lesquelles nos confrères ministres auraient l'avantage de se faire entendre et de partager avec ceux des autres provinces qui nous entourent les problèmes qu'ils vivent. Mais non, ils brillent par leur absence, M. le Président. Alors, c'est difficile d'harmoniser.

Alors, si le ministre du Travail s'harmonisait avec le ministre du Travail du Nouveau-Brunswick, le ministre du Travail de l'Ontario et que, d'un commun accord, ils décidaient, tous trois, de diminuer la durée de la semaine de travail, on ne se pénaliserait pas par rapport aux autres provinces, bien que socialement il ait raison. Il a raison socialement, et l'évolution va prouver qu'il a raison dans le temps, sauf qu'aujourd'hui, au moment où on se parle, les provinces limitrophes ne sont pas harmonisées avec le Québec. Le ministre a avantage à être présent à ces réunions pour faire valoir son point — et non pas nous toujours céder devant les autres — en les convainquant.

D'ailleurs, Dieu sait combien il peut être convaincant, lorsqu'on l'entend, on finit toujours par accéder à ses demandes ou presque. Alors, il est capable de convaincre les autres, mais encore faut-il qu'il soit

présent, qu'il participe à ces ententes interprovinciales et aille les convaincre de la nécessité sociale, humaine et physique de travailler 40 heures par semaine. Mais, au moins, on ne se pénalisera pas en même temps à l'égard des provinces limitrophes qui, elles, maintiennent la semaine de 44 heures qui va favoriser la mobilité des entreprises du Québec en Ontario, au Nouveau-Brunswick, favoriser la mobilité des capitaux qui vont déménager parce que, nous, on a des mesures sociales favorables à nos travailleurs et nos travailleuses, mais, en même temps, on se met à la demande et à la remorque, si on peut dire, des provinces qui nous entourent, parce qu'elles n'ont pas considéré l'aspect humain et l'aspect social de leurs travailleurs et de leurs travailleuses, ce que nous avons fait.

Alors, M. le Président, même si c'était une proposition qui a été faite au Sommet et que les entrepreneurs sont d'accord, je dis au ministre: Dépêchez-vous d'aller convaincre vos confrères des autres provinces qui nous entourent d'accepter les mêmes mesures; que, pour une fois, ce soit eux qui se mettent à notre diapason et non pas nous qui nous mettions à leur diapason, et que ces gens-là acceptent et harmonisent leur semaine de travail à la nôtre, de sorte que nous ne serons pas pénalisés à nouveau par une autre mesure qui va faire que des entrepreneurs vont aller investir et s'établir en dehors du Québec, juste sur les barrières limitrophes, et qu'ils vont avoir tout de même accès à notre marché sans avoir à contribuer socialement à l'engagement que le gouvernement a pris de protéger nos travailleurs et nos travailleuses.

Alors, je supplie le ministre de se mettre en contact aujourd'hui même avec ses confrères des provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick pour en arriver à l'harmonisation de la semaine de travail de 40 heures sur une période de quatre ans, ce qu'il a bien voulu décider, pour qu'à ce moment-là le Québec ne soit pas pénalisé, mais, au contraire, que ses travailleurs et ses travailleuses bénéficient de la mesure que le ministre veut mettre en place et qu'en même temps ils ne se voient pas pénalisés par une perte d'emplois sèche parce que les entrepreneurs iront s'établir dans les provinces limitrophes, tout en maintenant leur marché, leur commerce au Québec.

Alors, si le ministre peut prendre de tels engagements avec l'opposition officielle, M. le Président, sûrement, sûrement, que nous allons appuyer toutes les démarches qui sont prévues dans ce projet de loi, qui nous semblent fort acceptables, mais où nous ne voyons pas la création d'emplois qui est souhaitée, d'une part, et nous voyons le danger, avec le manque d'harmonisation avec les provinces limitrophes, de se voir pénalisés pour une mesure que nous jugeons, au fond, souhaitable. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le député d'Argenteuil. Alors, je vais céder le droit de réplique à M. le ministre. M. le ministre.

### M. Matthias Rioux (réplique)

**M. Rioux:** M. le Président, merci de me donner quelques secondes pour souligner d'abord que la réduction de la semaine de travail, ça aussi, c'est une revendication, et le député d'Argenteuil a tout à fait raison. C'est une vieille revendication. Je pense qu'il était temps qu'on y donne suite et le projet de loi vise à corriger. Je pense, une forme d'injustice, sociale et économique, qui avait trop duré.

Ça va permettre aussi évidemment la modernisation de la Loi sur les normes. Et la modernisation des normes, bien, c'est une tâche prioritaire, je l'ai dit tout à l'heure, et on est tous préoccupés et on va faire des efforts ensemble pour faire en sorte que cette modernisation se fasse le plus rapidement possible. Mais, étant donné que nous vivons une ère de déréglementation, je pense qu'on doit reconnaître que c'est une nécessité, mais il faut assurer à toute la population que personne ne sera laissé pour compte durant ces périodes d'ajustement.

Je voudrais dire à mon collègue d'Argenteuil que j'ai participé, il y a quelques semaines, à la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Travail. J'ai offert à mes collègues du Canada un travail conjoint sur toute cette notion du travail précaire, du travail atypique et des emplois autonomes. J'ai assuré les collègues du reste du pays que ce que nous avions fait comme réflexion au Québec, ça me ferait plaisir de le leur soumettre et qu'on en discute à une prochaine rencontre.

Je voudrais également souligner à mon collègue d'Argenteuil qu'on a signé une entente historique avec l'Ontario sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

**Une voix:** Vous commencez à comprendre.

**M. Rioux:** C'est quand même... Oui, oui, et je dois rendre hommage à l'ancien député d'Outremont qui nous avait tracé la voie d'ailleurs, et je l'ai reconnu volontiers, avec grand plaisir.

Je voudrais souligner que le député de Saint-Laurent me disait dans une conversation. J'aurais aimé faire voter par l'Assemblée le projet de loi que tu viens de faire adopter sur la mobilité de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario, qui, vous le savez, est une entente extraordinairement importante pour les employeurs et les travailleurs de l'industrie.

Je voudrais également dire à mon collègue d'Argenteuil que j'ai signé ce matin une lettre que j'expédie au ministre du Travail du Nouveau-Brunswick pour essayer de convenir avec lui d'une entente analogue à celle Ontario-Québec sur la mobilité de la main-d'oeuvre entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. Vous savez que j'habite une région où la mobilité entre la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick est importante, et aussi vous savez que le Témiscouata, qui est une région importante, le Bas-Saint-Laurent, a des relations d'affaires et une mobilité de main-d'oeuvre considérable. Alors, nous allons essayer, au cours des prochains mois, M. le

Président, de conclure une entente avec le Nouveau-Brunswick.

J'aimerais dire aussi que, lors de la rencontre avec les ministres du Travail du Canada, on a constaté qu'en matière de santé et sécurité le Québec était à l'avant-garde, hein? Ils ont tous reconnu que le Québec avait franchi des pas de géant au cours des dernières années et surtout dans un domaine qui préoccupe le député d'Argenteuil: la prévention en milieu de travail, qui est devenue pour nous autres au Québec, vous le savez, presque notre philosophie de base

• (11 h 30) •

Alors, je dis à mon collègue: Ça ne fait pas 15 ans que je suis ministre du Travail, mais, en peu de mois, avec les collègues du reste du pays, on a fait quand même un bon bout de chemin. Merci, M. le Président

### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le ministre du Travail. Le principe du projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant la durée de la semaine normale de travail, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement

### Renvoi à la commission de l'économie et du travail

**M. Brassard:** Dans ces conditions, je voudrais faire motion pour que le projet de loi soit déferé à la commission de l'économie et du travail pour étude détaillée.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement

**M. Brassard:** Je voudrais que vous appeliez l'article 5, M. le Président.

### Projet de loi n° 89

#### Reprise du débat sur l'adoption du principe

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** À l'article 5, l'Assemblée reprend le débat ajourné le 25 mars dernier sur l'adoption du principe du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative. Mme la députée de La Pinière avait demandé l'ajournement. Alors, vous avez votre droit de parole aujourd'hui. Il

vous reste 17 minutes à la durée de votre temps de parole  
Mme la députée de La Pinière

**Mme Fatima Houda-Pepin (suite)**

**Mme Houda-Pepin:** Merci, M le Président. Alors, effectivement, je voudrais reprendre le débat là où on l'avait laissé, le débat sur le projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative. On se rappellera que l'horloge de cette auguste Assemblée avait sonné midi et qu'il fallait ajourner nos travaux.

J'avais alors exprimé des réserves très sérieuses à l'égard de ce projet de loi et des problèmes qu'il pose aux justiciables, à la population en général. Je m'étais arrêtée à deux points essentiellement que je trouvais majeurs: d'une part, l'impartialité des juges et, d'autre part, la nécessité de prévoir un droit d'appel. Je disais alors que ces deux points majeurs ont été également relevés et ont retenu l'attention du Barreau du Québec, qui s'est exprimé par la voie de son président, Me Claude Masse, dans une lettre qu'il a adressée au premier ministre du Québec, le 11 décembre 1996.

Alors, Me Masse disait ceci dans sa lettre: «Au chapitre du renouvellement des mandats des membres des tribunaux administratifs, la problématique n'est pas nouvelle et a été maintes fois dénoncée. L'indépendance passe notamment par un processus transparent de renouvellement des mandats.» Donc, on parle ici d'un processus transparent, la transparence étant au centre du débat. Et Me Masse d'ajouter: «Il est inadmissible que le renouvellement des mandats des membres d'un tribunal dépende de la discrétion du gouvernement.» C'est là tout le noeud du problème parce que cela peut remettre en question l'indépendance de la justice. «D'autant plus, ajoute Me Masse, qu'en matière administrative le citoyen se retrouve chaque fois confronté à l'État. Le gouvernement possède encore à ce jour, selon nous, une discrétion trop étendue. Les dispositions du projet de loi n° 130 doivent donc être revues et bonifiées.

«Par ailleurs, dans l'intérêt des justiciables, le Barreau ne peut accepter qu'aucune décision du tribunal proposé ne puisse faire l'objet d'un appel de plein droit à une cour de justice, d'autant plus qu'il n'est pas assuré que le statut des membres du tribunal offrira toutes les garanties nécessaires.» Et le président du Barreau donne trois exemples, et je le cite textuellement: «L'appel partiel et sur permission en matière d'expropriation, d'évaluation foncière et de protection du territoire agricole proposé par le ministre est insuffisant. Comment le ministre justifie-t-il un appel exclusif dans ces secteurs et non dans d'autres? Les citoyens perdraient une trentaine de recours en appel devant les juges et la Cour du Québec qui offrent des garanties d'indépendance et d'impartialité supérieures à celles prévues pour les membres du Tribunal administratif proposé.»

Cette critique, M. le Président, a été reprise par de nombreux organismes qui se sont exprimés sur la

place publique, et notamment par la Conférence des juges administratifs dont les représentants se sont fait entendre à la commission parlementaire et ont clairement dit, et je cite: «La Conférence constate que le principal moyen de déjudiciarisation proposé est de priver les Québécois de leur droit à être entendu par un tribunal indépendant et impartial.»

Le projet de loi n° 89 vient donc renforcer l'application de la loi n° 130 à la suite de l'intégration des organismes administratifs existants au sein du nouveau Tribunal administratif du Québec et du transfert des juridictions s'y rattachant. C'est ainsi que certains pouvoirs de la Commission municipale et de la Commission des affaires sociales seront dorénavant exercés par le Tribunal administratif du Québec. L'un des effets immédiats de ce projet de loi est certainement la déjudiciarisation d'un certain nombre de décisions administratives et la disparition de certains droits d'appel à la Cour du Québec, et ce, dans des situations aussi complexes que problématiques, comme l'expropriation ou la révocation de certains permis. Il s'agit donc d'un champ d'application très vaste qui va avoir un impact considérable sur les citoyens du Québec et sur leur capacité d'avoir accès à une justice équitable dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'enseignement, le transport, la santé, les caisses d'épargne, les régimes de retraite, les compagnies, etc.

M. le Président, le projet de loi n° 89 et la loi n° 130 dont il découle auront des conséquences graves sur l'administration et l'accessibilité de la justice. C'est une illustration concrète des contradictions de ce gouvernement qui, par la voie de son premier ministre, déclarait que seuls les appareils et les machines seront touchés et non les citoyens mais qui fait tout le contraire de ce qu'il dit. Le projet de loi n° 89 tout comme la loi n° 130 ne tiennent précisément pas compte des besoins des citoyens. C'est une législation qui repose essentiellement sur des impératifs budgétaires et sur un souci clair de structurer aigüé.

Au lieu de s'attaquer réellement aux problèmes de l'accessibilité des citoyens à la justice, au lieu de placer les citoyens au centre de ses préoccupations, le gouvernement a choisi de fusionner l'ensemble des missions dans un seul tribunal administratif, une sorte de mégastucture à la gloire du ministre de la Justice, une mégastucture qui finira par devenir une vraie tour de Babel. L'éditorialiste Claude Picher y a vu clair en donnant l'exemple du Bureau d'évaluation foncière, et je cite: «En pratique, il est fort douteux que des organismes comme le Bureau d'évaluation foncière, noyés dans la lourdeur d'un monstrueux appareil kafkaïen, soient plus efficaces maintenant.»

● (11 h 40) ●

Et que dire des autres recours où les citoyens se feront carrément enlever le droit d'appel devant les juges de la Cour du Québec qui jouissent de l'impartialité et de l'indépendance requise dans leur fonction et qui se retrouvent tributaires de l'arbitraire potentiel du nouveau Tribunal administratif que le ministre de la Justice a

institué? Pensons à tous les citoyens qui se retrouveront désormais face à ce Tribunal administratif où les personnes qui rendent les décisions n'ont pas l'indépendance requise par rapport au gouvernement qui les a nommées. Ces citoyens qui auront perdu leur droit d'appel devant une cour impartiale auront à se débattre seuls face à une administration lourdement bureaucratisée pour faire valoir leurs droits et leur point de vue face à la décision des ministres qui auraient ordonné la supervision, l'annulation ou la révocation de leur permis dans des domaines aussi névralgiques de notre économie que les agences de voyages, les assurances, la vente d'automobiles, les écoles de conduite, les établissements touristiques, l'assurance-récolte, l'aménagement urbain, la fiscalité municipale, la protection du territoire agricole, la qualité de l'environnement, les transports, etc.

M. le Président, pour toutes ces raisons et essentiellement pour les deux points que j'ai évoqués, je voterai contre le projet de loi n° 89. Merci. M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, Mme la députée de La Pinière. Alors, maintenant, je vais céder la parole à la prochaine intervenante, Mme la députée de Jean-Talon. Mme la députée

**Mme Margaret F. Delisle**

**Mme Delisle:** Merci. M. le Président, j'interviens à mon tour dans le cadre du projet de loi n° 89. Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative.

On se rappellera, et je ne suis sans doute pas la première à vous le faire remarquer, que ce projet de loi là est la suite logique du projet de loi n° 130 et c'est ce projet de loi qui devrait être le seul éclairage qui permet de rendre intelligible le projet de loi n° 130. Cependant, il est difficile pour nous de pouvoir voter en faveur d'un tel projet de loi parce qu'on demeure de plus en plus convaincu — et la preuve n'a pas besoin d'être faite bien longtemps — que les droits des citoyens ne sont pas protégés. Les droits des citoyens en prennent pour leur rhume, si vous me passez l'expression.

J'aimerais ici toucher plus particulièrement les citoyens, je vais les qualifier de «municipaux», puisque le projet de loi touche la fiscalité municipale et touche les citoyens dans ce qu'ils ont de plus élémentaire comme droit, c'est-à-dire la possibilité pour les citoyens et les citoyennes de pouvoir faire appel à la Commission municipale ou de faire appel à un tribunal et de défendre eux-mêmes ou par le biais de quelqu'un d'autre leurs droits.

Il n'y a, quant à nous, aucune planification qui s'est faite de la part de ce gouvernement-là en ce qui regarde à la fois le dépôt du projet de loi n° 89... Au moment même où on le déposait, on adoptait ici, à l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 67 sur toute la révision de l'évaluation foncière au Québec. Et ce n'est pas qu'une petite révision, l'exercice auquel on s'est

prêté en décembre dernier. Moi, je me demande si les ministres se parlent, si les ministères, entre eux, planifient ce type de révision là. Mais je peux vous dire que je suis très surprise — et le monde municipal l'est également — de m'apercevoir que, par le biais de quelques articles dans le projet de loi n° 89, et je fais référence à l'article 284 et à 294. Et je vais vous expliquer pourquoi je veux en parler.

M. le Président, si on fait référence à l'article 294, on va transférer de façon très sournoise, soit dit en passant... On a beaucoup parlé de décentralisation ici, de l'autre côté, mais, plutôt que de la faire de façon concertée avec le monde municipal, on est en train de la faire de façon sournoise, à gauche et à droite, petites gouttes ici, petites gouttes là. Alors, en voici un exemple, M. le Président.

À l'article 294, on dit, ici: Par le remplacement, dans la deuxième ligne, du mot «Commission» par les mots «municipalité locale». «Commission», ici, fait référence à la Commission municipale; «municipalité locale» fait ici référence à vos municipalités. M. le Président, je vais vous donner un exemple. Jusqu'à l'adoption de ce projet de loi là, si jamais il est adopté, les municipalités reçoivent des demandes des organismes sans but lucratif pour exemption de taxes. Pour toutes sortes de raisons, des municipalités peuvent dire oui ou non. Si elles disent non, ça s'en va à la Commission municipale du Québec, et la Commission municipale du Québec tranche à savoir si, oui ou non, pour toutes sortes de raisons, la municipalité était justifiée de dire oui ou non. Ça enlevait du milieu local la décision qui, à quelques égards, même plus souvent qu'autrement, pouvait être qualifiée de politique et remettait entre les mains de gens qui sont beaucoup plus neutres — la perception étant ce qu'elle est — la décision d'exempter ou pas des organismes sans but lucratif.

Quand on parle des organismes sans but lucratif, on parle de petits organismes dans les municipalités qui, plus souvent qu'autrement, vivent de pas grand-chose et contribuent au développement souvent sociocommunautaire. Alors, à l'avenir, des municipalités vont se retrouver non seulement avec la patate chaude, la décision, mais vont avoir l'odieux, pour toutes sortes de raisons, de dire non, et la décision est sans appel.

J'aimerais aussi, M. le Président, vous ramener à la décision qu'a prise le gouvernement, par le biais de ce projet de loi là, de faire sauter — et j'utilise ce terme sciemment — le droit d'appel d'un citoyen à la Cour du Québec et à la Cour d'appel en ce qui regarde des décisions le concernant. On avait la possibilité, dans les municipalités, surtout par le biais du Bureau de révision foncière et dans d'autres domaines, de permettre aux citoyens de plaider leur cause devant la Cour du Québec et la Cour d'appel, ce qui ne sera plus le cas. Ce sera décidé d'une autre façon. Si vous pensez que le droit d'un citoyen, un droit qu'il a fondamentalement — car, en matière de droit administratif, pour l'administré, le droit d'être entendu est fondamental... Il a le droit de faire des représentations, de corriger une preuve, de

présenter des témoins, de contre-interroger, de faire décider de son sort dans le cadre d'une audition publique qui est très significative pour lui, et j'en passe. Alors, je disais que le citoyen vient de perdre, par le biais de ces articles-là, ce droit.

Ma collègue la députée de La Pinière faisait référence tout à l'heure à une superstructure. Claude Picher la qualifiait de kafkaïenne. Je pense qu'on a oublié, dans cette législation, et dans d'autres d'ailleurs, l'importance du droit des citoyens d'avoir à s'exprimer démocratiquement.

Je pourrais vous donner un autre exemple. M. le Président. Le projet de loi n° 22, aménagement et urbanisme. On a complètement chambardé — vous vous rappellerez, vous étiez ici lorsqu'on a plaidé notre cause, M. le Président — la mécanique démocratique pour un citoyen de pouvoir s'exprimer lors d'un amendement au règlement de zonage. Je vous parle de ces dossiers-là parce que c'est ceux que je connais le mieux.

On vient ici, par le biais du projet de loi n° 89, enlever encore des droits aux citoyens de s'exprimer, d'être entendus. Alors, M. le Président, moi, je peux vous dire que, en ce qui me concerne et en ce qui concerne notre formation politique, il est très difficile pour nous de pouvoir voter en faveur d'un tel projet de loi, puisque les droits fondamentaux des citoyens ne sont pas respectés. Et ce gouvernement-là — je pense que ce n'est pas la première fois qu'on l'entend — avait dit que jamais les citoyens ne seraient affectés, que ce serait uniquement les structures. Le premier ministre et député de Jonquière l'a clamé sur tous les toits. Mais, à ce que je sache, ce n'est plus les structures qui sont affectées, ça n'a jamais été les structures. Depuis le début, depuis la prise de pouvoir de ce gouvernement-là, et davantage depuis l'arrivée du député de Jonquière, ce sont les citoyens qui sont affectés et non pas les structures. On a créé, on veut créer des structures, mais on oublie les citoyens là-dedans. Alors, vous comprendrez, M. le Président, qu'il m'est impossible de voter en faveur de ce projet de loi là. Merci beaucoup.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, je vous remercie, Mme la députée de Jean-Talon. Y a-t-il d'autres intervenants sur le projet de loi? Alors, il n'y en pas.

#### Mise aux voix

Nous allons mettre aux voix l'adoption du principe. Le principe du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative, est-il adopté?

**Une voix:** Adopté

• (11 h 50) •

**Une voix:** Sur division

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté sur division. M. le leader adjoint du gouvernement.

#### Renvoi à la commission des institutions

**M. Brassard:** Alors, je voudrais faire motion pour que le projet de loi soit déposé à la commission des institutions pour étude détaillée.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Cette motion est-elle adoptée? Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Brassard:** Étant donné l'heure, M. le Président, nous pouvons ajourner nos travaux.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, étant donné l'heure et le consentement, nous allons suspendre nos travaux à cet après-midi, 14 heures.

*(Suspension de la séance à 11 h 51)*

*(Reprise à 14 h 11)*

**Le Président:** Mmes, MM. les députés, nous allons d'abord nous recueillir quelques instants.  
Très bien. Si vous voulez vous asseoir.

#### Dépôt du document intitulé *Proposition de modifications au règlement et aux règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*

#### Le Président

Alors, avant de débiter les affaires courantes, à cette étape-ci, il me fait plaisir de déposer, dans le cadre de la réforme parlementaire, une seconde proposition de modifications aux règles de procédure de l'Assemblée. Il s'agit d'un projet-pilote qui concerne les commissions parlementaires. Les modifications prendraient effet dès aujourd'hui et seraient en vigueur jusqu'au lendemain du jour prévu pour la reprise des travaux parlementaires l'automne prochain, soit le mercredi 22 octobre 1997.

Cette proposition vise en premier lieu à créer une nouvelle commission parlementaire permanente, la commission de l'administration publique, qui serait présidée par un député de l'opposition officielle. Cette commission serait composée de membre permanents, c'est-à-dire nommés par la commission de l'Assemblée nationale, ainsi que — et c'est là que réside la nouveauté — de membres temporaires désignés par le whip de leur groupe parlementaire pour la durée d'une séance ou pour la durée de l'examen d'une affaire. De plus, cette commission exercerait certaines fonctions actuellement dévolues soit à la commission de l'Assemblée nationale, soit à chacune des autres commissions permanentes.

Ainsi, la proposition prévoit que la commission devrait entendre chaque année le Vérificateur général sur son rapport annuel et les personnes visées par la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants

d'organismes publics. Enfin, la commission vérifierait les engagements financiers et étudierait toute matière qui lui serait confiée par l'Assemblée. La création de cette nouvelle commission entraînerait un changement dans la dénomination de la commission du budget et de l'administration, qui se nommerait désormais «commission des finances publiques».

Également, cette proposition prévoit, en remplacement de la commission de l'aménagement et des équipements, la constitution de deux nouvelles commissions, la commission de l'aménagement du territoire et la commission des transports et de l'environnement, et ce, dans la recherche d'un meilleur équilibre dans la charge de travail des commissions parlementaires. En vertu des modifications proposées, l'Assemblée compterait donc 11 commissions, soit deux de plus que présentement.

De plus, la proposition soumise prévoit le réaménagement des compétences de certaines commissions. Ainsi, la commission de l'économie et du travail serait compétente en matière de main-d'oeuvre, la commission de l'éducation, en matière de protection du consommateur et la commission de la culture, en matière de relations avec les citoyens. Cette proposition vise aussi à confier à la commission des institutions l'audition annuelle du Directeur général des élections et celle du Protecteur du citoyen. Dans les faits, ces mandats ont presque toujours été délégués à cette commission par la commission de l'Assemblée nationale.

Enfin, la proposition qui est présentée comporte aussi des modifications concernant notamment la composition des commissions de même que des modifications de concordance.

Alors, je vais maintenant céder la parole à M. le vice-président et député de Chauveau afin qu'il présente la motion d'adoption de ces modifications. M. le député de Chauveau.

#### Motion proposant de modifier le règlement et les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, voici le texte de la motion:

«Que les règles de procédure de l'Assemblée nationale soient modifiées: en remplaçant les articles 116, 118, 120, 121, 122, 126, 128, 132, 272, 275 et 292 du règlement et les articles 4.1, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 et 31 des règles de fonctionnement par les articles contenus dans le document intitulé *Proposition de modifications au règlement et aux règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* déposé par le président de l'Assemblée nationale, en ajoutant, au règlement, la section 1.1 au chapitre III du titre premier, le chapitre II.1 au titre V, les articles 117.1, 117.2, 117.3, 117.4, 117.5, 117.6, 117.7, 117.8 et 294.1 et, aux règles de fonctionnement, les articles 1.1 et 1.2 contenus également dans le document précité, en supprimant les articles 123 et 293 du règlement;

«Que ces modifications soient en vigueur dès l'adoption de la présente motion jusqu'au mercredi 22 octobre 1997, et ce, malgré une clôture de la session;

«Que ces modifications soient rapportées au procès-verbal comme faisant partie de la présente motion.»

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement pour déroger aux articles 188 et 116 du règlement pour l'adoption? Il y a donc consentement. Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté M le leader de l'opposition officielle

**M. Paradis:** Vote par appel nominal, M le Président

**Le Président:** Alors, que l'on appelle les députés Est-ce que les deux whips... Ça va? Alors, nous allons procéder immédiatement au vote par appel nominal.

#### Mise aux voix

Que les députés en faveur de cette motion de modification du règlement de l'Assemblée nationale veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

**Le Secrétaire adjoint:** M Bélanger (Anjou), M. Landry (Verchères), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), M Ménard (Laval-des-Rapides), M Brouillet (Chauveau), Mme Marois (Taillon), M Bégin (Louis-Hébert), M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bertrand (Portneuf), Mme Doyer (Matapédia), M Boucher (Johnson), M Julien (Trois-Rivières), M Cliche (Vimont), M Perreault (Mercier), Mme Beaudoin (Chambly), M Brassard (Lac-Saint-Jean), M. Jolivet (Laviolette), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), M. Boisclair (Gouin), M Rioux (Matane), M. Payne (Vachon), Mme Robert (Deux-Montagnes), M Baril (Berthier), M. Facal (Fabre), Mme Caron (Terrebonne), M Paré (Lotbinière), Mme Vermette (Marie-Victorin), Mme Leduc (Mille-Îles), M. Morin (Dubuc), M. Paquin (Saint-Jean), Mme Simard (La Prairie), M Baril (Arthabaska), M Rivard (Limoulu), M Côté (La Peltrie), M. Deslières (Salaberry-Soulanges), M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), M Beaumier (Champlain), Mme Barbeau (Vanier), M. St-André (L'Assomption), M. Lachance (Bellechasse), M. Laprise (Roberval), M. Jutras (Drummond), M. Morin (Nicolet-Yamaska), M Létourneau (Ungava), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M Gaulin (Taschereau), M. Gagnon (Saguenay), M Dion (Saint-Hyacinthe), M. Brien (Rousseau), M Désilets (Maskinongé)

M. Paradis (Brome-Missisquoi), M Bourbeau (Laporte), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), M Middlemiss (Pontiac), M. Vallières (Richmond), Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys), M. Cusano (Viau), M Maciocia (Viger), M. Brodeur (Shefford), M. Benoit (Orford), M. Gauthier (Verdun), M. Chagnon

(Westmount—Saint-Louis), M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine), M. Sirros (Laurier-Dorion), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Bordeleau (Acadie), M. Beaudet (Argenteuil), M. Poulin (Beauce-Nord), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Ouimet (Marquette), Mme Loiselle (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Fournier (Châteauguay), M. Mulcair (Chomedey), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Vaive (Chapleau)

M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Filion (Montmorency).

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement pour permettre à des collègues de venir inscrire leur vote? Alors, il y a consentement

● (14 h 20) ●

**Une voix:** Suivant la nouvelle directive: sur appel.

**Le Président:** Suivant la nouvelle... Exactement Ha, ha, ha!

**Le Secrétaire adjoint:** M. Pinard (Saint-Maurice), M. Blais (Masson), M. Bertrand (Charlevoix), M. Laurin (Bourget).

Mme Bélanger (Mégantic-Compton)

<b>Le Secrétaire:</b>	Pour:	83
	Contre:	0
	Abstentions:	0

**Le Président:** Alors, la motion est adoptée

#### Affaires courantes

Nous abordons maintenant les affaires courantes

Déclarations ministérielles

Dépôt de documents

Au dépôt de rapports de commissions... je crois qu'il n'y en a pas aujourd'hui.

#### Dépôt de pétitions

Nous en arrivons maintenant au dépôt de pétitions. Mme la députée de Deux-Montagnes.

**Mme Robert:** Je demanderais le consentement pour déposer une pétition non conforme.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement? Il y a consentement. Vous pouvez y aller, Mme la députée.

#### Maintenir la maternelle mi-temps et octroyer les budgets nécessaires pour ce faire

**Mme Robert:** Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition par 3 005 pétitionnaires, citoyens et citoyennes de la circonscription de Deux-Montagnes.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que le Québec est une société démocratique,

«Considérant que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants;

«Considérant que le projet de maternelle temps plein cinq ans ne convient pas à tous les enfants, mais répond aux demandes de 50 % des parents du Québec;

«Considérant que la maternelle mi-temps existante répond aux attentes de 50 % des parents du Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale: de maintenir telle qu'elle existe présentement la maternelle mi-temps, tout en offrant la maternelle temps plein à la demande des parents; de confier aux commissions scolaires et aux milieux-écoles le pouvoir et les budgets nécessaires pour répondre adéquatement à cette requête.»

Je certifie que cet extrait est conforme à une partie de l'originale de la pétition.

**Le Président:** Alors, cette pétition est déposée. M. le député de Saint-Jean

**M. Paquin:** M. le Président, je voudrais déposer une pétition qui, pour l'essentiel, est conforme et dont quelques pages sont non conformes. Je sollicite le consentement

**Le Président:** Il y a consentement. Allez-y.

**M. Paquin:** Alors, je dépose l'extrait d'une pétition de 1 931 pétitionnaires, citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Jean.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que le Québec est une société démocratique;

«Considérant que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants;

«Considérant que le projet de maternelle temps plein cinq ans ne convient pas à tous les enfants, mais répond aux demandes de 50 % des parents du Québec;

«Considérant que la maternelle mi-temps existante répond aux attentes de 50 % des parents du Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale: de maintenir telle qu'elle existe présentement la maternelle mi-temps, tout en offrant la maternelle temps plein à la demande des parents, de confier aux commissions scolaires et aux milieux-écoles le pouvoir et les budgets nécessaires pour répondre adéquatement à cette requête.»

Je certifie que cet extrait est conforme à une partie de l'original de la pétition.

**Le Président:** Alors, cette pétition est déposée. M. le député de L'Assomption.

**M. St-André:** Merci, M. le Président. Je demande le consentement de l'Assemblée pour déposer une partie de pétition non conforme.

**Des voix:** Consentement.

**Le Président:** Il y a consentement. Vous pouvez aller, M. le député.

**M. St-André:** Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition par 325 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du comté de L'Assomption.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que le Québec est une société démocratique;

«Considérant que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants;

«Considérant que le projet de maternelle temps plein cinq ans ne convient pas à tous les enfants, mais répond aux demandes de 50 % des parents du Québec,

«Considérant que la maternelle mi-temps existante répond aux attentes de 50 % des parents du Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale: de maintenir telle qu'elle existe présentement la maternelle mi-temps, tout en offrant la maternelle temps plein à la demande des parents; de confier aux commissions scolaires et aux milieux-écoles le pouvoir et les budgets nécessaires pour répondre adéquatement à cette requête.»

Je certifie que cet extrait est conforme à une partie de l'original de la pétition.

**Le Président:** Cette pétition est également déposée.

### Questions et réponses orales

Il n'y a pas aujourd'hui d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège, ce qui nous amène immédiatement à la période des questions et des réponses orales. Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys, en principale.

### Elaboration d'un pacte fiscal spécifique à la ville de Montréal

**Mme Frulla:** Merci, M. le Président. Le 29 novembre 1995, le ministre des Affaires municipales de l'époque et actuel ministre de l'Énergie et du Développement des régions annonçait une amorce de pacte fiscal récurrent de 33 000 000 \$ pour la ville de Montréal à partir des droits sur le divertissement et de la TGE. Ce matin, le journal *La Presse* annonçait un pacte fiscal de 50 000 000 \$ par année pour Montréal. Par contre, et dans les faits, il s'agirait d'une hausse de 17 000 000 \$ du montant récurrent déjà accordée par le gouvernement depuis 1996.

En principale M. le Président, au ministre d'État à la Métropole et ministre responsable de la région de Montréal. Peut-il nous confirmer les montants avancés ce matin par le journal *La Presse*, c'est-à-dire l'augmentation de 17 000 000 \$ du montant récurrent annoncé l'année dernière: un 7 000 000 \$ non récurrent

pour la rationalisation des dépenses de la ville et, encore une fois, une vente d'actifs qui se chiffrerait à 10 000 000 \$ cette année?

**Le Président:** M. le vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances.

**M. Landry (Verchères):** M. le Président, traditionnellement le pacte fiscal, comme chacun sait, relève de l'action de coordination du ministère des Finances de concert évidemment avec mon collègue des Affaires municipales et mon collègue le ministre d'État à la Métropole. Ces travaux, qui sont près du point de parachèvement, ne sont pas encore tout à fait complétés. Il y a des éléments de l'article de *La Presse*, écrit par un journaliste perspicace, qui sont vrais jusqu'à ce jour, mais qui pourraient être modifiés dans les ajustements ultimes. Nous avons pris l'engagement auprès du maire de Montréal de dévoiler ce pacte fiscal, dans quelques semaines, à l'hôtel de ville de Montréal, en présence de mes deux collègues, mais aussi pour avoir sur les lieux la presse spécialisée montréalaise dans les finances publiques montréalaises. C'est pour ça que la question de la députée de Marguerite-Bourgeoys, bien formulée et pertinente, nous apparaît prématurée.

**Le Président:** Mme la députée.

**Mme Frulla:** C'est parfait, M. le Président. Alors, comme rien n'est dans le béton, que ce n'est pas tout à fait prêt, est-ce que le ministre d'État à la Métropole peut dire à son collègue le ministre des Finances que les contribuables montréalais ne pourront se satisfaire que d'une augmentation récurrente de 17 000 000 \$, compte tenu que les récentes annonces du gouvernement représenteront des charges de plus de 175 000 000 \$ pour la ville et les Montréalais si on considère d'abord le transfert aux municipalités, la TVQ et l'augmentation de la taxe scolaire? M. le Président, si le ministre de la Métropole n'est pas satisfait, les contribuables ne sont pas satisfaits, la critique non plus.

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Landry (Verchères):** Je considère, M. le Président, que mon collègue n'a pas besoin de me redire ce que la députée de Marguerite-Bourgeoys vient de dire elle-même, que j'ai écoutée attentivement et dont j'es-saierai de retenir les meilleurs éléments.

**Le Président:** Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, en principale.

### Fermeture possible du centre jeunesse Boscoville

**Mme Loiselle:** Merci, M. le Président. M. le Président, après avoir sabré dans les services offerts aux

malades, après avoir appauvri les bénéficiaires d'aide sociale, après avoir appauvri les plus démunis et les personnes âgées avec l'implantation de l'assurance-médicaments, voilà que ce gouvernement s'acharne maintenant sur les jeunes, les jeunes qui ont des difficultés majeures, les jeunes qui vivent l'abandon et le rejet.

● (14 h 30) ●

M. le Président, le centre jeunesse Boscoville, qui oeuvre depuis plus de 43 ans auprès des jeunes qui souffrent, est reconnu internationalement pour sa philosophie unique, et les relations qui se vivent entre les jeunes et les éducateurs sont basées sur des liens de confiance et d'amitié. Comme le disait si bien, M. le Président, le comédien Michel Forget hier, la grande qualité de Boscoville est la tendresse. Et le même comédien, M. Forget, posait la question — je pose la question aux décideurs, je pose la question au ministre Jean Rochon: Qu'est-ce que les jeunes vous ont fait pour que vous les bousilliez comme ça?

Alors, M. le Président, en l'absence du ministre de la Santé et du premier ministre, je me contenterai donc du vice-premier ministre et je lui pose la question: Qu'est-ce que les jeunes du centre jeunesse Boscoville vous ont fait pour que vous bousilliez leur avenir comme ça?

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le vice-premier ministre.

**M. Landry (Verchères):** Bon. Alors, disons que la députée qui pose la question se contente d'un répondeur de troisième rang; moi, je n'ai pas cette option, je suis obligé de subir ses préambules déplacés, contraires à la réalité.

Et je vais commencer par répondre à son préambule par une simple phrase Persécuter la jeunesse? Il y a 30 carrefours jeunesse-emploi qui n'existaient pas et qui sont maintenant en opération à la satisfaction de tous et de toutes.

Il y aura cet été même 50 % de jeunes québécois et québécoises de plus à l'oeuvre dans la fonction publique à titre d'emploi d'été. Il y a, à cause d'une initiative exceptionnelle et interministérielle de la ministre de l'Éducation et de la ministre de la Solidarité, un formidable programme d'apprentissage — la formation professionnelle tendait vers zéro au Québec — qui va réintroduire, avec des compagnons et des compagnes, des apprentis, au niveau de 1 000 pour la première année.

Il y a dans le budget une série de mesures favorisant la jeunesse: les implications fiscales des études, etc. Si c'est ce que la députée appelle une jeunesse persécutée, je crois qu'il y a beaucoup de jeunesses dans le monde qui voudraient être persécutées comme la nôtre. C'était ma façon de répondre à son long préambule.

Quand à la question sérieuse, par ailleurs, celle-là de Boscoville, je dois dire — et ça, c'est à peu près la seule chose qu'il y avait de vrai dans ce qu'a dit la députée — c'est...

**Le Président:** Je vous inviterais, M. le ministre, à...

**M. Landry (Verchères):** ...effectivement le ministre de la Santé qui serait un meilleur répondeur. Comme nous avons par ailleurs...

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le vice-premier ministre, en conclusion, s'il vous plaît

**M. Landry (Verchères):** Comme nous avons par ailleurs prévu qu'une telle question serait posée, j'ai vérifié un simple fait. La décision n'est pas définitive. C'est une proposition d'une régie régionale. Par conséquent, comme elle n'est pas définitive, il est trop tôt pour pousser les hauts cris et même invoquer l'urgence. Par conséquent, mon collègue de la Santé répondra en long et en large à la question dès qu'il sera de retour. Et j'espère que, cette fois-là, la question, sérieuse, ne sera pas précédée d'un préambule fallacieux.

**Le Président:** Mme la députée.

**Mme Loiselle:** M. le Président, est-ce que le vice-premier ministre peut comprendre que, moi, je suis capable de subir ses réponses qui ne disent rien, mais...

**Le Président:** Je voudrais rappeler aux uns et aux autres qu'il appartient à la présidence de juger la façon dont les questions sont posées et formulées. Alors, Mme la députée.

#### Avenir du centre jeunesse Boscoville

**Mme Loiselle:** J'irais en principale, M. le Président, s'il vous plaît. J'aimerais dire, M. le Président, par votre biais, au vice-premier ministre que je suis prête, moi, à subir ses réponses de patinage artistique, mais son inaction envers les jeunes et son indifférence envers les jeunes dans les centres jeunesse comme Boscoville... C'est les jeunes qui subissent l'inaction et l'indifférence de ce gouvernement.

Alors, je repose la question: Le gouvernement peut-il, pour une fois depuis deux ans, mettre de côté son obsession de compressions et penser aux jeunes et, demain matin, communiquer avec le conseil d'administration des centres jeunesse pour que Boscoville ne soit pas fermé, pour que Boscoville soit sauvé?

**Le Président:** M. le vice-premier ministre.

**M. Landry (Verchères):** Je ferais remarquer que ce que la députée appelle notre obsession des finances publiques ne fait pas partie des pulsions profondes de notre parti progressiste, qui est plutôt un parti de développement, qui est plutôt un parti de progrès. Si nous avons été obligé de faire le travail de la droite et de la

gauche, si on peut dire, de Mme Thatcher et du Labour en même temps, c'est que la droite qui nous a précédé a ruiné les finances publiques québécoises. Et nous sommes en train...

La députée et ses collègues auraient dû y penser, aux jeunes, à l'époque où ils laissaient galoper les dépenses du Québec comme si rien n'était, alors que toutes les provinces du Canada comprimaient. Si le Québec avait été bien géré avant que nous n'arrivions, aujourd'hui on serait en expansion de programmes de dépenses pour les jeunes. Et ce qu'on réussit à faire avec l'étroite marge de manoeuvre qu'ils ont laissée tient du prodige. Avec les programmes annoncés par ma collègue de la Solidarité et ma collègue de l'Éducation, nous sommes en train de montrer que, même avec un héritage lamentable, on arrive quand même à faire ce qui doit être fait pour la jeunesse du Québec.

Quant à Boscoville, si la question est sérieuse, comme je le présument, dans l'intérêt même des jeunes, est-ce que c'est dans l'intérêt des jeunes d'essayer de les apeurer cet après-midi et d'essayer de faire croire au monde que tout est réglé, alors que je viens de dire que cette décision est une suggestion d'une régie régionale et que mon collègue le ministre y réfléchira et répondra de long en large à toute question sérieuse en cette matière la semaine prochaine?

**Le Président:** En principale, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

#### Critères d'admissibilité au programme Soutien financier

**M. Copeman:** M. le Président, il y a plusieurs mois, j'avais soulevé en cette Chambre le non-sens entourant certains critères d'admissibilité au programme Soutien financier de l'aide sociale. Ce programme s'adresse aux bénéficiaires ayant des contraintes sévères à l'emploi. Pourtant, les personnes paraplégiques, qui ont des graves limitations fonctionnelles, ne peuvent se prévaloir de ce programme si leur scolarité est plus élevée qu'un secondaire V ou s'ils ont moins de 45 ans. En mars dernier, en commission parlementaire, le ministre a dit à ce sujet, et je la cite: «Moi, à mon point de vue, il y a, de toute urgence, nécessité de changer la philosophie derrière ça.»

Ma question, M. le Président: Puisque la ministre elle-même a reconnu l'urgence d'agir, qu'attend-elle pour corriger cette aberration?

**Le Président:** Mme la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité.

**Mme Harel:** M. le Président, les règles contre lesquelles s'élève le député de Notre-Dame-de-Grâce sont celles-là mêmes qui étaient en usage depuis plus de six ans. Alors, quand il a porté à ma connaissance le fait que le gouvernement précédent avait établi une telle procédure pour reconnaître des personnes comme

bénéficiant du programme Soutien financier, j'ai immédiatement demandé que l'appréciation qui est faite de leur admissibilité le soit sur la base du rapport médical seulement.

Je peux signaler, M. le Président, que nous avons, notamment dernièrement, signé avec l'Office des personnes handicapées du Québec un programme qui va permettre à 1 000 participants au programme Soutien financier, à l'aide sociale, de devenir finalement des travailleurs et des travailleuses qui vont bénéficier d'un contrat d'intégration au travail. Le député de Notre-Dame-de-Grâce et l'Assemblée peuvent donc constater que nous allons favoriser à la fois la reconnaissance qu'il peut y avoir des contraintes sévères à l'emploi, tout en offrant cependant des possibilités d'insertion à l'emploi en maintenant une allocation pour contraintes qui n'exige pas de la personne d'être totalement exclue du marché de l'emploi.

● (14 h 40) ●

Je comprends également que mon collègue le ministre des Finances, dans le discours du budget, a ajouté à cette annonce de 1 000 contrats d'intégration au travail pour les personnes sur le programme Soutien financier un autre volet qui est, cette fois-ci, 1 000 autres postes de travail dans les centres de travail adapté, qui va aussi permettre à ces personnes qui ont des handicaps ou des déficiences d'obtenir cependant un statut de travail avec une allocation qui va prendre en considération les contraintes à l'emploi.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce

**M. Copeman:** Est-ce que la ministre peut répondre à la question que je lui ai posée? Il s'agit du programme Soutien financier et non pas des contrats d'intégration au travail créés par ce gouvernement, au nombre de 1 000 sur trois ans. Ce n'est pas ça, la question. M. le Président.

Est-ce que la ministre est prête à changer ses propres règles, dont elle est responsable, elle, maintenant depuis deux ans, pour s'assurer qu'une personne qui a une contrainte sévère à l'emploi, comme une paraplégique, n'est plus assujettie à ces règles aberrantes? Quand la ministre coupe, elle coupe en date du 1er avril cette année, et pour changer des choses, elle attend. C'est ça, sa politique?

**Mme Harel:** M. le Président, je voudrais faire part à cette Assemblée qu'à partir du 1er janvier dernier les 116 000 ménages qui participent au programme Soutien financier ont vu leur prestation pleinement indexée. J'ai vérifié, de toutes les juridictions au Canada, nous avons été les seuls à indexer pleinement les prestations du programme Soutien financier.

Le député me parle des tests pour admettre, rendre admissibles, en fait, les personnes qui en font la

demande, à ce programme Soutien financier. Je peux m'engager ici à déposer en cette Chambre la semaine prochaine les procédures qui sont utilisées, mais je comprends que ces procédures ont été allégées.

**Le Président:** En principale, M le député de Verdun

#### **Perspectives budgétaires 1998-1999 pour le réseau des cégeps**

**M. Gauthrin:** Merci, M. le Président. Dans le livre des crédits de l'année précédente, les budgets des cégeps ont été compressés de 67 000 000 \$. Cette année, la coupure a été de 92 000 000 \$. Dans un document interne du ministère de l'Éducation — et je sollicite le consentement de cette Chambre pour le déposer — un document que la ministre pourra reconnaître facilement, pour la période de 1998-1999, on annonce une compression supplémentaire de 80 000 000 \$. Alors, cette année, la compression a pu être atteinte avec des efforts importants des employés des cégeps, qu'ils ont obtenue sous la menace de la loi n° 104.

Alors, ma question, M le Président, à la ministre: Est-ce qu'au 1er juin 1998, au moment de la réouverture des conventions collectives, vous allez recommencer à redemander des efforts supplémentaires équivalant à l'ensemble des employés des cégeps du Québec?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Éducation.

**Une voix:**

#### **Document déposé**

**Le Président:** Oui, il y a consentement.

**Mme Marois:** Alors, M. le Président, je comprends bien qu'il s'agit de questions hypothétiques, puisque nous n'avons même pas adopté les crédits 1997-1998. Alors, il est déjà aux crédits 1998-1999, M. le Président. J'imagine qu'il s'agit d'un certain nombre d'hypothèses qui sont envisagées au ministère. Mais, cela étant, je crois que les efforts qui ont été demandés à l'ensemble de notre personnel l'ont été d'une façon équitable, l'ont été aussi dans une perspective où nous avons voulu nous entendre avec nos personnels. Et nous avons même réussi à le faire avec un des derniers groupes qui avaient une certaine résistance, si on veut, normale, bien sûr, compréhensible dans les circonstances, avec la Fédération nationale des enseignantes et enseignants des cégeps affiliée, entre autres, à la CSN. Alors, dans le cadre normal des responsabilités que j'ai à assumer, M le Président, je n'ai pas l'intention de répondre à une question complètement hypothétique.

**Le Président:** M. le député

**M. Gauthrin:** Ma question est: Est-ce que la ministre peut confirmer que son ministère, dans le document que j'ai déposé, a transmis aux différents cégeps un programme de compressions, pour 1998-1999, de 80 000 000 \$ supplémentaires et que ce programme de compressions — peut-elle confirmer? — ne peut être atteint que par une réouverture des conventions collectives et des efforts semblables?

**Une voix:** Bravo!

**Le Président:** Mme la ministre.

**Mme Marois:** D'abord, je ne confirme pas de compressions et je ne confirme pas non plus que quelque effort budgétaire qui serait demandé dans les années futures le sera par la voie de la réouverture des conventions collectives, M. le Président

**Une voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le député de Richmond, en principale.

#### **Formation professionnelle et technique en Estrie**

**M. Vallières:** Oui, merci, M. le Président. La Table régionale de la formation professionnelle et technique en Estrie a déposé auprès de la ministre de l'Éducation un plan triennal de développement de la formation professionnelle et technique pour toute la région de l'Estrie. Afin que les projets prévus à ce plan puissent démarrer pour l'automne 1997, comme convenu avec les entreprises, la région a besoin dès maintenant d'une autorisation permanente, ce qui a été refusé par le ministère de l'Éducation.

Compte tenu de la concertation régionale sans précédent, les forces vives du milieu étant unanimes sur le sujet, cette demande étant également conforme en tous points à l'esprit de régionalisation qui se doit d'être développé dans les régions, M. le Président, qu'entend faire le ministre responsable de la région de l'Estrie afin que, pour une fois, le discours gouvernemental corresponde aux gestes qu'il pose dans les régions québécoises?

**Le Président:** M. le vice-premier ministre.

**M. Landry (Verchères):** La région de l'Estrie, M. le Président, ne me cause qu'un seul regret, c'est de n'en être pas originaire et de n'en être pas un élu, parce que, comme ministre responsable, je suis réjoui de voir le dynamisme exceptionnel de cette région, de voir les investissements qui s'y font et qui s'y feront.

Et, quant aux questions relatives aux dossiers d'éducation, bien, évidemment, la personne la plus qualifiée dans cette Chambre et dans le Québec entier, tout le monde le sait, c'est la ministre de l'Éducation, qui va maintenant répondre

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président:** Mme la ministre de l'Éducation

**Mme Marois:** M. le Président, je dois vous dire que la région de l'Estrie m'a fait valoir son point de vue non seulement par la question qui est soulevée aujourd'hui, mais d'abord par l'intervention de ma collègue la députée de Sherbrooke, qui m'a déjà présenté cette question. D'ailleurs, je souhaite pouvoir revoir l'ensemble de ce dossier avec mes collaborateurs au ministère, parce que je suis très consciente qu'effectivement il y a cette concertation intrarégionale que nous souhaitons tellement et d'ailleurs que nous attendons et que nous appelons pour l'ensemble des régions du Québec.

Cependant, il y avait dans cette proposition certains éléments qui apparaissaient difficilement acceptables à ce moment-ci. Cependant, je m'engage auprès de notre collègue, comme je l'ai fait auprès de ma collègue la députée de Sherbrooke, à revoir ce dossier dans les semaines qui viennent, M. le Président.

**Le Président:** M. le député.

**M. Vallières:** M. le Président, est-ce que le vice-premier ministre, responsable de l'Estrie — il l'est toujours dans ce dossier — lui qui a refusé d'en discuter lors du Sommet sur l'économie à Montréal, peut nous indiquer comment il se fait qu'un projet aussi important pour l'ensemble de l'Estrie n'ait pas été porté à sa connaissance et, s'il l'a été, comment il se fait qu'il ne l'ait pas défendu, comme ça fait partie de ses responsabilités de ministre régional, auprès de sa collègue de l'Éducation?

**Le Président:** M. le vice-premier ministre.

**M. Landry (Verchères):** Bien, il y a d'autres projets dans le Québec, fort heureusement, que ceux qui sont venus à la table du Sommet. Il y a eu un tri qui a été fait par des arbitrages largement régionaux, d'ailleurs. Moi, je représente la région de l'Estrie et j'en suis fier, mais ce n'est pas la seule région du Québec. Et il y avait une série de projets régionaux, et les agents régionaux eux-mêmes ont fait un arbitrage et celui-là ne s'y est pas trouvé.

Ça ne veut pas dire qu'un projet qui n'était pas au Sommet de Montréal... On va en annoncer un formidable concernant Montréal dans les jours qui viennent; jamais il n'a été mentionné une fraction de seconde au Sommet. Le Sommet, c'est une chose extraordinaire, et il y a beaucoup d'autres choses d'extraordinaires en dehors de ça. Et puis ma collègue a déjà répondu quant au dossier précis.

**Le Président:** Mme la députée de Saint-François.

**Mme Gagnon-Tremblay:** M. le Président, est-ce que la ministre de l'Éducation peut nous confirmer si

l'enveloppe de 12 000 000 \$ ou 13 000 000 \$ dévolue à la formation professionnelle est disparue, ou est appelée à disparaître, comme le laissait supposer le secrétaire régional de l'Estrie et député de Johnson dans une entrevue qu'il accordait à *La Tribune*?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Éducation.

• (14 h 50) •

**Mme Marois:** Puisque notre collègue mentionne le député de Johnson, celui-ci aussi a fait des représentations à mon endroit sur cette question.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Marois:** Ha, ha, ha! Il a même écrit une lettre, M. le Président. Ha, ha, ha!

Non, mais, plus sérieusement, M. le Président, on sait que, dans le plan d'action, dans le projet de réforme en éducation, *Prendre le virage du succès*, l'un des grands axes, l'une des grandes orientations, c'est justement un rehaussement de l'investissement en formation professionnelle, un rehaussement du nombre de participants en formation professionnelle. Alors, effectivement, il y a des sommes disponibles année après année. Nous priorisons un certain nombre de dossiers, cela va de soi, et actuellement il y a à l'étude certains de ces dossiers pour que nous puissions soit accepter des projets qui sont de longue haleine — sur deux ou trois ans — ou des projets qui sont à plus court terme. Mais les sommes sont disponibles, M. le Président.

**Le Président:** M. le député.

**M. Vallières:** M. le Président, on «peut-u» arrêter de patiner, quelque part? Est-ce qu'on peut me donner l'assurance en cette Chambre que les jeunes de l'Estrie, qui veulent demeurer en Estrie, qui veulent continuer à y gagner leur vie, pourront le faire en vertu du plan de développement qui a été présenté par l'ensemble des intervenants? Qu'on nous le dise, si c'est non. L'échéance, c'est septembre. C'est dès maintenant que ça prend une réponse. Plus tard, le projet sera compromis. C'est clair?

**Le Président:** Mme la ministre.

**Mme Marois:** C'est effectivement justement à ce moment-ci qu'on est en train de faire les arbitrages, M. le Président, et c'est dans ce cadre que certaines révisions peuvent être engagées. Donc, dans ce sens-là, effectivement, nous donnerons des réponses dans les temps impartis et nécessaires pour respecter les échéances pour les étudiants et pour les institutions.

**Le Président:** M. le député de Pontiac, en principe.

### Responsabilité en matière de transport scolaire

**M. Middlemiss:** Merci, M. le Président. Hier, en cette Chambre, la ministre de l'Éducation a laissé entendre qu'elle ignorait que la gestion du transport scolaire ne serait plus chapeauté par les commissions scolaires. Or, dans un document produit par le ministre des Transports et daté du 7 avril dernier, il apparaît clairement, noir sur blanc, qu'il est de l'intention du ministre des Transports de confier dès 1999 le transport scolaire à des organisations régionales de transport plutôt qu'à des commissions scolaires.

Puisque la ministre de l'Éducation dit ignorer l'intention du ministre des Transports, comment ce dernier explique-t-il cette situation, lui qui, le 16 janvier 1997, à la vérification des engagements financiers, s'était engagé à ce que le document dont nous venons de parler soit préparé en collaboration avec le ministère de l'Éducation?

**Le Président:** M. le ministre des Transports.

**M. Brassard:** M. le Président, je dois dire d'abord, d'entrée de jeu, que la collaboration entre moi et ma collègue de l'Éducation est impeccable.

**Des voix:** Les autres?

**M. Brassard:** Avec les autres aussi. Oui, c'est un projet qui est à l'ordre du jour et qui consiste essentiellement à intégrer les divers modes de transport. Ça inclut le transport scolaire, qui est un gros poste budgétaire au ministère des Transports — c'est plus de 400 000 000 \$ — mais aussi le transport adapté, le transport interurbain. Tous ces modes de transport fonctionnent ou sont gérés de façon très cloisonnée, avec des programmes très distincts, et nous pensons... Puis, au gouvernement, aussi, on est convaincu que c'est dans cette voie-là qu'il faut s'engager. On pense qu'il faut gérer de façon intégrée ces divers modes de transport. Et comment le faire? On pense qu'on doit le faire dans un cadre décentralisé, avec comme module territorial de base le territoire de la MRC. C'est ça, en gros et de façon très sommaire, l'orientation et le projet sur lesquels on réfléchit.

Maintenant, il est évident que tout ça devra se faire à la suite d'une consultation des intervenants. D'ailleurs, les commissions scolaires sont bien au courant de notre orientation, les entreprises de transport scolaire également. Je rencontrais, pas plus tard qu'en matinée, les dirigeants de cette association, les municipalités aussi, j'ai rencontré la Table Québec-municipalités. Alors, tous les intervenants, les autorités locales sont au courant de la direction dans laquelle on veut s'engager. Et ça va se faire, donc, en toute transparence et à la suite d'un débat et d'une réflexion.

**Le Président:** M. le député de Pontiac.

**M. Middlemiss:** M. le Président, est-ce que le ministre a consulté, échangé avec le ministère de l'Éducation, comme il l'avait indiqué le 26 janvier dernier, avant de produire ce document?

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Brassard:** Tout à fait, M. le Président. Ce document qui va servir de document de consultation et qui va permettre aux intervenants de faire part de leurs positions sur l'orientation prise par le gouvernement, il est évident qu'il a été préparé avec la collaboration du ministère de l'Éducation, mais aussi du ministère des Affaires municipales, même le ministère de la Santé aussi, parce qu'il y a au moins 400 établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux qui font du transport de personnes. Donc, le ministère de la Santé est impliqué également. Tous les ministères qui ont quelque chose à voir avec le transport collectif des personnes ont été impliqués dans la rédaction du document.

**Le Président:** En complément, M. le député de Marquette.

**M. Ouimet:** M. le Président, la ministre de l'Éducation est-elle en train de dormir sur la switch? Ne constate-t-elle pas qu'elle est en train de se faire passer deux gros sapins: un par le ministre des Affaires municipales, au niveau de la gestion des bâtiments scolaires et des équipements scolaires, un autre par le ministre des Transports, au niveau du transport scolaire? Ne constate-t-elle pas qu'elle est en train de dépouiller les commissions scolaires de leurs outils de gestion pour bien gérer les écoles? Et ça découle de quelle recommandation des états généraux, M. le Président?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Éducation.

**Mme Marois:** M. le Président, on n'a pas l'habitude de se passer de sapins entre nous; donc, mes collègues ne m'en passent pas. Au contraire, nous avons eu des discussions fort intéressantes et, d'ailleurs, à ce point articulées les unes par rapport aux autres — ces propositions — que, déjà, lorsque j'ai déposé la carte des fusions des commissions scolaires, nous avons fait une discussion préalable, mon collègue des Transports et moi-même. Et j'ai informé et la Fédération des commissions scolaires et l'Association québécoise des commissions scolaires que, si la proposition à laquelle travaillait mon collègue, d'une intégration des modes de transport, devait être retenue suite à une consultation, suite à une discussion, les territoires choisis dans la carte de fusion des commissions scolaires correspondaient au projet qui se préparait au ministère des Transports. Donc, en ce sens-là, non seulement nous avons travaillé ensemble, mais nous avons arrimé parfaitement les cartes sur lesquelles nous ferons des propositions en ce qui a trait au transport, et ce seront, bien sûr, des propositions qui mériteront d'être débattues, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Marquette.

**M. Ouimet:** La ministre de l'Éducation entend-elle également, dans la même logique — parce que c'est une logique péquiste des années quatre-vingt, qui est dans les documents d'orientation de 1992 présidés par l'actuel ministre de la Justice — transférer le champ de taxation foncière aux MRC, tel que c'est prévu dans les documents internes du Parti québécois?

**Le Président:** Mme la ministre.

**Mme Marois:** Mais, oui, j'essaie de voir, mais il me semble que la logique péquiste des années quatre-vingt n'était pas si mal. Elle a donné de grandes lois, elle a donné de grands projets. Qu'on pense, entre autres, à la Loi sur la protection du territoire agricole, qui est un bel exemple, la loi de protection du consommateur, la loi 101, qui nous a permis de franciser le Québec.

**Des voix:** Ah! Ah!

● (15 heures) ●

**Mme Marois:** Ce n'était pas une logique trop mauvaise, quand même, M. le Président! Alors, ce que nous essayons de faire, c'est de voir à rationaliser l'ensemble, je dirais, des outils dont on a besoin pour servir les citoyens et les citoyennes. Si, par exemple, dans la perspective que nous étudions avec le ministre des Transports, il est souhaitable, et que nous y trouverons chacun notre compte, les commissions scolaires y comprises... C'est là d'ailleurs qu'est l'expertise. Ce serait sans doute sur elles qu'on s'appuierait pour procéder éventuellement à une intégration, s'il y avait lieu, des modes de transport. Un, on s'assurerait d'une qualité de services et aussi d'une efficacité des services. Parce qu'il y a des coûts quand, sur un même territoire, il y a plusieurs intervenants dans le secteur du transport. Ce n'est pas de l'intérêt des citoyens qu'il en soit ainsi, M. le Président. Alors, il ne s'agit pas de dépouiller personne, il ne s'agit pas d'enlever à l'un pour donner à l'autre; il s'agit de trouver ensemble les meilleures solutions qui vont répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes du Québec.

**Le Président:** En complémentaire, M. le député.

**M. Middlemiss:** M. le Président, est-ce que la ministre de l'Éducation est en train de nous dire que... Hier, elle nous disait qu'elle ignorait; aujourd'hui, elle admet qu'elle était sensibilisée à ce projet.

**Le Président:** Mme la ministre.

**Mme Marois:** Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, M. le Président. À la question qu'on m'avait posée, on m'a dit: Est-ce qu'il y a au ministère de l'Éducation un projet visant à transférer des bâtisses vers les municipalités? J'ai dit non à son collègue le député de Marquette. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Est-ce qu'il y a

effectivement des discussions en ce qui concerne le transport? Bien oui, M. le Président. Il a affirmé lui-même, le député, dans sa question, que j'en avais fait état. Alors, j'ai fait état de ce qui est simplement la vérité, M. le Président.

**Le Président:** En principale, M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

#### **Projets de développement en agriculture, notamment dans le secteur de l'industrie porcine**

**M. Farrah:** Oui. Merci, M. le Président. Hier, je questionnais le ministre de l'Agriculture sur son incapacité de développer une vision de l'agriculture au Québec. Il était d'accord avec ça, M. le Président. Nous apprenions également en commission parlementaire que la croissance de l'industrie porcine au Québec est ralentie par l'inaction du ministre et par l'absence de leadership de ce gouvernement qui cultive la confrontation et la division au lieu de cultiver le progrès.

Le ministre de l'Agriculture, M. le Président, était tout heureux d'annoncer hier que la croissance de l'industrie porcine dans les Prairies et dans les provinces de l'Ouest canadien connaissait un boom de 36 %, alors qu'au Québec cette croissance se situait seulement à 6 %. Selon les informations que nous possédons, il y aurait plus de 350 projets de développement et créateurs d'emplois qui seraient présentement bloqués au Québec par le ministre de l'Environnement.

Alors, le ministre de l'Agriculture se rend-il compte que son attitude ne fait que confirmer ce que l'ensemble des intervenants du monde agricole et des médias disent au sujet de son incapacité d'assurer la croissance du monde agricole, notamment au niveau de l'industrie porcine, et, par conséquent, que son inaction met en péril le positionnement concurrentiel du Québec tant à l'échelle canadienne que mondiale?

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**M. Julien:** Alors, mon collègue des Îles. d'abord, je vais lui apprendre ceci. Il y a 15 jours, j'ai rencontré la confédération de l'UPA, où on a déposé notre plan stratégique pour les trois prochaines années dans tous les différents secteurs d'activité. Ils doivent nous revenir en nous formulant des commentaires, des ajustements, des modulations pour vraiment que tous nos gestes soient posés pour faire en sorte que l'agriculture au Québec se développe.

Quand vous dites que l'agriculture ne se développe pas, en tout cas, au moins, on est rendu à une balance commerciale équilibrée de 2 000 000 000 \$ cette année, ce n'est quand même pas si mal. Notre agriculture est en plein développement.

Quant à la question de la réglementation, bien, je vais laisser mon collègue de l'Environnement répondre à cette question.

**Le Président:** M. le ministre de l'Environnement et de la Faune.

**M. Cliche:** En ce qui concerne les autorisations, M. le Président, depuis septembre dernier, depuis que nous avons mis en place un nouveau cadre d'examen pour faire en sorte de rassurer les Québécois que les projets de production d'industrie porcine se font dans le respect de l'environnement physique et social, il y a eu plus de 200 projets qui ont été autorisés, pour un total de 15 000 unités animales. Une unité animale, M. le Président, pour votre information, c'est 25 porcelets ou cinq porcs entre 20 kg et 100 kg. C'est près de 100 000 têtes vivantes qui ont été autorisées en production porcine.

Il y a 350 projets effectivement en étude au ministère de l'Environnement et de la Faune. La plupart sont à l'étude et ils sont retardés, pas à cause du ministère de l'Environnement et de la Faune, mais parce que ces projets se situent dans des municipalités, au nombre de 105, où il y a un surplus de lisier de porc. Lorsqu'il y a un surplus de lisier de porc, les producteurs, au préalable, doivent s'entendre avec un organisme qui va gérer le surplus de lisier de porc: COGENOR dans le bassin de L'Assomption, Fertior dans le bassin de la Chaudière. Et c'est souvent dû à ces ententes avec les agences de gestion de surplus de lisier de porc que les dossiers traînent. La région où j'ai réalisé qu'il y avait effectivement un surplus de travail pour mes fonctionnaires, j'ai dépêché une équipe d'urgence pour aller s'assurer que les projets de production qui sont valables soient autorisés dans les meilleurs délais. M. le Président

**Le Président:** M. le député de Richmond, en complémentaire ou en principale?

**M. Vallières:** C'est une principale, M. le Président.

**Le Président:** En principale, M. le député de Richmond.

#### Modification du règlement concernant la coloration de la margarine

**M. Vallières:** M. le Président, le gouvernement a signifié son intention de modifier la réglementation actuelle afin de permettre à la margarine d'imiter la couleur du beurre dès le 1er septembre 1997. M. le Président, le gouvernement avance les yeux fermés dans ce dossier, même si, en Ontario, après avoir déréglé en 1995, les ventes de beurre ont chuté de près de 6 % et celles de la margarine ont augmenté de 15 %.

Le ministre de l'Agriculture peut-il nous indiquer pourquoi, depuis la signature de l'Accord sur le commerce intérieur, il n'a pas défendu notre réglementation auprès des autres provinces canadiennes, compte tenu de son impact direct sur notre industrie laitière et sur l'emploi en région?

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**M. Julien:** Franchement, là, c'est de faire des tournures de phrases assez spéciales. C'est une entente qui a été signée par l'ancien gouvernement dans le cadre d'un accord de commerce intérieur de la déréglementation pour permettre la libre circulation des produits. C'est une entente qui doit commencer le 1er septembre. Elle a été signée. Vous l'avez signée, cette entente-là. Par contre, ce que je ne veux pas qu'on règle, ce à quoi je ne veux pas qu'on touche, c'est la question du beurre et du mélange beurre-margarine. Ça, je ne veux pas qu'on touche à ça.

Mais la question de la coloration, vous l'avez signée, puis on est pris avec. J'ai rencontré Claude Rivard, ça fait trois fois qu'on se parle, on a une table filière qui se réunit, puis on fait le point là-dessus, sur ce dossier-là, avec tous les partenaires.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le député

**M. Vallières:** M. le Président, est-ce que le ministre peut nous indiquer s'il considère que la décision qui avait été prise par l'ensemble des ministres de l'Agriculture sur le territoire canadien était d'harmoniser et que son ministère a même contribué à certaines études afin d'en connaître l'impact? Alors, si on fait des études pour en connaître l'impact, est-ce que ce n'est pas pour dire comment on va se positionner par la suite? Et comment le ministre peut-il ne pas défendre les intérêts des producteurs québécois dans ce dossier, alors qu'il sait pertinemment bien que l'huile utilisée dans la fabrication de la margarine est produite à 100 % à l'extérieur du territoire québécois? M. le Président, qu'est-ce que le ministre, à part s'abrier avec une entente qui ne mentionnait pas...

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le député.

**M. Vallières:** M. le Président, pour compléter ma question — j'ai été interrompu: Qu'est-ce qui, entre autres, aurait empêché le ministre de l'Agriculture, depuis les deux dernières années, de défendre la non-coloration et de la margarine et du beurre au nom des producteurs québécois, ce qui aurait protégé notre industrie laitière?

**Le Président:** M. le ministre

**M. Julien:** M. le Président, moi, je trouve, en tout cas, qu'il faut être culotté, pas à peu près. Ils l'ont signée, cette entente-là. L'Ontario, un an après, l'a appliquée, justement. Arrêtez-moi ça! Puis le problème, c'est vous autres qui l'avez créé. Vous avez signé cette entente-là, vous l'avez acceptée. D'après moi, vous n'avez même pas consulté les gens, en passant.

**Le Président:** En complémentaire, M. le député des Îles-de-la-Madeleine?

**M. Farrah:** En complémentaire, M. le Président, est-ce que le ministre peut admettre que la raison pour laquelle il laisse tomber les producteurs laitiers au Québec, c'est que le président de l'Association des margariniers, propriétaire de Margarine Thibault, est dans son comté et que, pour des fins électoralistes, il protège les margariniers au détriment des producteurs de lait qu'il devrait défendre?

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Julien:** M. le Président, cette année, en 12 mois, on a signé deux ententes, P-9 et P-6, qui rapportent 14 000 000 \$ de plus aux producteurs laitiers au Québec, on a défendu le fromage au lait cru: trois dossiers majeurs qu'on a traités cette année, qu'on a réglés en faveur des producteurs laitiers. Ça fait que, quand vous dites qu'on ne les a pas défendus, je m'excuse, on les a défendus.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** En complémentaire? M. le député de Rivière-du-Loup, en complémentaire.

**M. Dumont:** Oui. En complémentaire, est-ce que le ministre de l'Agriculture peut nous déposer les avis juridiques en vertu desquels l'entente est formelle quant à son obligation de déréglementer au niveau de la margarine? Est-ce qu'il n'est pas conscient que, dans les règles du GATT, la protection des consommateurs par rapport aux substituts existe et qu'elle existe aussi dans le commerce interprovincial? Est-ce qu'il n'est pas en train tout simplement d'abandonner les producteurs laitiers du Québec? Qu'il nous dépose les avis, si ce n'est pas le cas.

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Julien:** Si je me fie aux réponses de mon collègue le ministre de la Justice, on n'a pas à déposer les avis juridiques ici, à l'Assemblée nationale. Je peux lui donner une copie de l'entente, qui est officielle. Ça, je peux la lui faire parvenir avec grand plaisir. Vous la lirez, puis on en reparlera.

• (15 h 10) •

**Le Président:** Rapidement, M. le député de l'Acadie.

**Conclusions de la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés**

**M. Bordeleau:** Oui, Merci, M. le Président. *La Presse* nous apprenait ce matin que le rapport de la

commission Doyon avait été remis récemment au gouvernement, et les conclusions qui s'en dégageraient sont à l'effet qu'il n'y a rien eu d'illégal dans le dossier de la production privée d'électricité. Ce qui devait être le scandale du siècle, selon le premier ministre Parizeau et le ministre des Affaires municipales de l'époque, vient de se dégonfler complètement après deux années d'enquête et une facture de 4 000 000 \$ pour les contribuables du Québec. Le gouvernement avait manifesté beaucoup d'empressement pour lancer cette opération de salissage politique. Ce gouvernement de Don Quichotte se retrouve aujourd'hui ridiculement désarmé, M. le Président.

En l'absence du premier ministre, est-ce que le vice-premier ministre peut nous confirmer les conclusions de ce rapport et peut-il s'engager à faire en sorte que ce rapport soit déposé à la prochaine séance de l'Assemblée nationale?

**Le Président:** M. le vice-premier ministre.

**M. Landry (Verchères):** Je peux confirmer aux moins deux choses. La première, c'est que le gouvernement a reçu le rapport. Il est présentement à l'étude au Conseil exécutif et dans les ministères concernés. Deuxièmement, quand ce rapport a été commandé, n'oubliez pas qu'à la une des principaux journaux du Québec traînaient des accusations d'une extrême gravité contre des institutions et des personnes. Alors, ce que je confirme, c'est que le gouvernement a bien fait de commander ce rapport et, deuxièmement, qu'il l'a reçu.

Et ce que je peux aussi annoncer — et ça, je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde — c'est qu'il sera rendu public le plus tôt possible. Mais une circonstance intéressante serait que le ministre de l'Énergie et des Ressources soit présent dans cette Chambre lorsque le rapport sera rendu public, et il sera avec nous la semaine prochaine.

**Une voix:** Bravo!

**Le Président:** Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales pour aujourd'hui.

Il n'y a pas de réponses différées ni de votes reportés.

**Motions sans préavis**

Nous en arrivons, à ce moment-ci, aux motions sans préavis. Alors, M. le leader du gouvernement.

**Modifier la composition de certaines commissions parlementaires à la suite des changements de dénomination**

**M. Bélanger:** M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante:

•Pour faire suite au changement de dénomination de certaines commissions:

«Que le député d'Arthabaska, M. Jacques Baril, actuellement président de la commission du budget et de l'administration, soit dorénavant président de la commission des finances publiques;

«Que la députée de Mégantic-Compton, Mme Madeleine Bélanger, et le député de Bourget, M. Camille Laurin, actuellement présidente et vice-président de la commission de l'aménagement et des équipements, soient dorénavant présidente et vice-président de la commission de l'aménagement du territoire.»

#### Mise aux voix

**Le Président:** Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. M. le leader du gouvernement.

#### Déférer l'étude détaillée de certains projets de loi aux nouvelles commissions parlementaires

**M. Bélanger:** Oui. M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante:

«Que les projets de loi suivants soient renvoyés à la commission de l'aménagement du territoire pour étude détaillée: projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal; projet de loi privé n° 200, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal; projet de loi privé n° 206, Loi concernant la Municipalité de Chertsey et la Municipalité de Saint-Calixte; projet de loi n° 236, Loi concernant la Ville de Sorel; projet de loi n° 237, Loi concernant la Ville de Charny; projet de loi n° 239, Loi concernant la Ville de Gatineau;

«Que les projets de loi suivants soient renvoyés à la commission des transports et de l'environnement pour étude détaillée: projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports et le Code de la sécurité routière; projet de loi n° 86, Loi sur le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent;

«Que le projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit renvoyé à la commission des finances publiques pour étude détaillée.»

#### Mise aux voix

**Le Président:** Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. Alors, M. le whip en chef du gouvernement.

#### Dépôt des listes des présidents de séance et des membres des commissions permanentes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement

**M. Jolivet:** M. le Président, je dépose la liste des présidents de séance pour le Parti québécois ainsi que celle des membres de toutes les nouvelles commissions parlementaires.

**Le Président:** Alors, M. le vice-président va présenter maintenant une motion pour l'adoption des articles. Ah! Je pense qu'il doit y avoir une présentation également du whip en chef de l'opposition officielle. Je pensais qu'on faisait ça distinctement

#### Dépôt des listes des présidents de séance et des membres des commissions permanentes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle

**M. Farrah:** M. le Président, alors, tout comme le whip en chef du gouvernement, je vais déposer la liste des présidents de séance. Je dépose également, M. le Président, la lettre de démission de M. Cusano, député de Viau, à titre de président de séance et également je dépose la liste des nouveaux membres des commissions

#### Dépôt de lettres de députés indépendants exprimant leur désir de devenir membres de commissions permanentes

**Le Président:** Très bien, alors, je vais déposer les documents se rapportant à ces listes-là. Et je vais maintenant céder la parole au vice-président, M. le député de Chauveau.

#### Motion proposant d'adopter les listes des présidents de séance et des membres des commissions permanentes ainsi que les choix exprimés par les députés indépendants

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, je fais motion pour que les listes des présidents de séance déposées par les whips du gouvernement et de l'opposition officielle de même que la liste des membres des commissions déposée par les whips du gouvernement et de l'opposition officielle ainsi que par le président de l'Assemblée soient adoptées

#### Mise aux voix

**Le Président:** Adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté, très bien. Alors, nous sommes toujours aux motions sans préavis. M. le leader du gouvernement.

**M. Bélanger:** Je demanderais le consentement pour qu'on puisse procéder immédiatement aux avis qui touchent les travaux des commissions qui font des consultations publiques, M. le Président.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**Le Président:** Alors, il y a consentement, M. le leader du gouvernement.

**M. Bélanger:** M. le Président, j'avise cette Assemblée que la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation poursuivra les consultations particulières sur la proposition des principes généraux relatifs à la gestion des odeurs, du bruit et des poussières en milieu agricole, aujourd'hui, dès maintenant jusqu'à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine, ainsi que le mardi 15 avril 1997, de 9 heures à midi, à la salle du Conseil législatif.

**Le Président:** Très bien. Alors, puisqu'on est dans les avis touchant les travaux des commissions, avant de céder la parole à Mme la ministre déléguée à l'Industrie, je voudrais simplement vous aviser que la commission des finances publiques se réunira aujourd'hui, après les affaires courantes, à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement, afin de procéder à l'élection de son vice-président.

Également, après les affaires courantes, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May, les commissions suivantes se réuniront afin de procéder à l'élection de leur président ou de leur vice-président: en l'occurrence, la commission de l'administration publique, la commission des transports et de l'environnement, la commission de l'éducation et la commission des institutions.

Je vous annonce également que la commission de l'économie et du travail se réunira aujourd'hui, le jeudi 10 avril, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, à la salle du Conseil législatif. L'objet de cette séance est d'entendre les dirigeants d'Hydro-Québec dans le cadre de son mandat de surveillance de cet organisme.

À ce moment-ci, nous revenons à l'étape des motions sans préavis. Je cède la parole à Mme la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce

#### Motions sans préavis (suite)

##### Souligner la Semaine québécoise du commerce de détail

**Mme Dionne-Marsolais:** Merci, M le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise du commerce de détail, qui se déroule du 13 au 19 avril 1997, et, ce faisant, reconnaisse l'apport économique de ce secteur d'activité et des gens qui le composent et qui contribuent à la croissance de l'emploi et de la richesse au Québec.»

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement pour discuter de cette motion? Il y a consentement?

**M. Bélanger:** Oui, il y a consentement, M. le Président, pour un intervenant de part et d'autre

**Le Président:** O.K. Une intervention de part et d'autre. Mme la ministre.

#### Mme Rita Dionne-Marsolais

**Mme Dionne-Marsolais:** Merci, M. le Président. La Semaine québécoise du commerce de détail, c'est une initiative du Conseil québécois du commerce de détail en collaboration avec ses partenaires — et je vais les nommer parce qu'ils sont importants: les chambres de commerce, les centres commerciaux, le Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, les organismes municipaux à vocation économique et les médias

Plusieurs activités vont se dérouler durant cette semaine-là, et notamment, pour la première fois cette année, on a créé l'Ordre du mérite du commerce de détail. Pourquoi? Parce que le commerce de gros et de détail, c'est très important pour l'économie du Québec. Ça représente à peu près 12 % de la production intérieure brute du Québec et cela fournit de l'emploi à 550 000 personnes, soit 17 % de l'ensemble des emplois du Québec. Avec un chiffre d'affaires de 51 000 000 000 \$, il est important de souligner l'apport du secteur du commerce de détail. En 1996, les ventes au commerce de détail ont totalisé 51 400 000 000 \$ et ont augmenté de 3,7 % par rapport à 1995.

Il y a deux facteurs importants dans l'augmentation du commerce de détail: le premier, les taux d'intérêt, le deuxième, la création d'emplois. Alors, vous me permettez de dire quelques mots sur les deux. Les taux d'intérêt. La discipline et la rigueur du budget de ce gouvernement cette année — et tous les analystes financiers l'ont confirmé — nous entrainera dans une situation de taux d'intérêt stables, à des niveaux qui vont permettre des achats intéressants pour les consommateurs et, donc, pour le secteur du commerce de détail. Quand à la création d'emplois, les mesures du budget visent essentiellement des projets d'investissements pour à peu près 5 000 000 000 \$, au total, pour 1997-1998. Toutes les mesures du budget ont été axées pour la création d'emplois: les mesures incitatives pour la création de nouvelles PME, les mesures incitatives pour le développement du secteur touristique et le secteur des hautes technologies. Seulement en matière de tourisme, en 1996, avec les mesures de notre gouvernement, on a créé à peu près 6 000 emplois, M le Président. Tous ces facteurs font que le commerce de détail, l'an prochain, traduira des résultats intéressants

• (15 h 20) •

J'aimerais terminer ma motion en soulignant que, même — et surtout — des entreprises étrangères annoncent des ouvertures dans le domaine du commerce de détail. Je rappellerai ici les Wal-Mart. Je rappellerai aussi un certain nombre d'investissements qui ont été annoncés à Montréal, notamment Household Finance du Canada, qui a annoncé à peu près 600 emplois à Montréal. Toutes ces bonnes nouvelles font que le commerce de détail, en 1997, devrait donner des résultats intéressants pour l'économie du Québec. Merci, M le Président

**Le Président:** Merci, Mme la ministre M. le député de Shefford, maintenant.

**M. Bernard Brodeur**

**M. Brodeur:** Merci, M. le Président. J'ai bien écouté l'exposé de la ministre M. le Président, vous savez, je représente un comté où il y a beaucoup de commerce de détail, où il y a beaucoup de PME. Les gens sont excessivement entreprenants, dans ma région. Dans la région de Granby-Bromont, il y a 363 entreprises qui produisent des biens qui sont appelés à circuler, ensuite de ça, dans le commerce de détail. La ministre nous a parlé de la PME. Dans la région de Granby-Bromont, la moyenne d'employés par entreprise est de 31.

M. le Président, il faut se poser la question, premièrement: Qu'est-ce qui stimule le commerce de détail et qu'est-ce qui stimule l'emploi? Ce sont normalement les activités dans les PME. S'il y a de la demande pour les produits dans ces entreprises-là, dans le commerce de détail ou dans les PME, ça va créer de l'emploi.

M. le Président, d'ailleurs, de nombreux sondages auprès des petites et moyennes entreprises l'ont confirmé, ce qu'elles souhaitent le plus pour créer de l'emploi — et les sondages sont très éloquentes — c'est d'accélérer ou d'augmenter la demande pour leurs produits. Ces produits-là sont vendus à 95 % au Québec. On sait que l'exportation des produits, c'est important, mais, quand même, au Québec, ici, on consomme 95 % de ces produits-là.

Donc, M. le Président, la question qu'il faut se poser, c'est: Qu'est-ce que le gouvernement fait, ou a fait, ou devrait faire pour stimuler la création d'emplois et, en même temps, le commerce de détail et les activités plus prospères de la PME? Ce qu'on a fait, depuis deux ans, c'est de taxer. Et, M. le Président, je veux en venir au fait qu'on a augmenté la taxe de vente de 1 %. Lorsqu'on diminue la capacité d'achat de la population directement, on fait le contraire de ce qu'on devrait faire, donc on diminue la demande pour les produits fabriqués dans nos PME, donc on diminue la capacité de créer de l'emploi. Donc, c'est tout ce qu'on a fait depuis des années. On est rendu l'État ou la province la plus taxée en Amérique, et ça a justement l'effet contraire de la création d'emplois. Ça a l'effet contraire. Ça ne stimule pas le commerce de détail et ça ne stimule pas la création d'autres PME.

Comme le disait Françoise David — et je pense que c'est peut-être une ancienne alliée de nos voisins d'en face: Quand les gestes veulent dire le contraire des mots... J'ai été témoin de ça ici, aujourd'hui, nous avons tous été témoins de ça. C'est bien, de dire un paquet de mots, sauf que les gestes du gouvernement actuel sont de taxer, de taxer, d'imposer de toutes les façons possibles et imaginables.

M. le Président, pour vous qui connaissez ce que c'est une PME, pour moi qui vis dans une région où les PME sont très importantes — on voit le député de

Beauce-Nord, là-bas, sa région aussi est une capitale des PME — lorsqu'on taxe les biens, les services, tout ce qu'on fait, on diminue la demande et on fait juste le contraire de ce qu'il faudrait faire, on diminue la possibilité de créer des emplois. Donc, retenez ça, M. le Président: Quand les gestes veulent dire le contraire des mots... Et ça devient un symbole pour ce gouvernement-là. Les discours pleuvent, mais les emplois ne pleuvent pas.

J'ai un exemple concret dans ma région. Il y a quelques semaines, ici, on parlait de voyages en Asie. Dans le budget déposé, on a même des montants qui sont prévus pour aller à l'extérieur pour promouvoir ou ne sait quoi. On est allé en Asie. Le premier ministre est allé en Asie il y a quelques mois. Dans ma région, encore, on a une usine qui s'appelle Hyundai. À quelques kilomètres de l'usine, on n'a même pas pensé prendre un taxi puis aller s'informer pour les gens, pour la population de mon coin, pour les 1 000 emplois qu'on a perdus. On ne s'est pas informé si cette usine-là était à vendre, ce qu'on voulait faire avec. C'est la première chose à savoir.

Donc, M. le Président, ça prouve encore que les gestes veulent dire le contraire des mots. Et c'est pour cette raison-là qu'on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement-là. C'est un gouvernement qui ne dit que des mots, qui ne pose aucun geste concret pour créer de l'emploi et qui taxe de plus en plus la population, qui réduit le pouvoir d'achat de la population et qui, du même fait, hypothèque les possibilités de création d'emplois au Québec. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Merci, M. le député de Shefford.

**Mise aux voix**

Alors, le débat étant terminé, est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix:** Adopté

**Avis touchant les travaux des commissions**

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Nous allons passer maintenant à la rubrique Renseignements sur les travaux... Nous revenons à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions. Alors, M. le leader du gouvernement

**M. Bélanger:** Oui, M. le Président. J'avise cette Assemblée que la commission des finances publiques poursuivra et terminera le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du règlement de l'Assemblée nationale, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures, et le mardi 15 avril 1997, de 9 heures à midi, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Que la commission de la culture poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la

Charte de la langue française, le mardi 15 avril 1997, de 9 heures à midi, à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine,

Et que la commission des institutions procédera à l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative, le mardi 15 avril 1997, de 10 heures à midi, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Merci, M. le leader du gouvernement. Nous passons maintenant à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Excusez-moi, M. le leader du gouvernement, nous sommes rendus maintenant à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Je vous rappelle que l'interpellation de demain... Donc, j'ai raison sur ce point?

**M. Bélanger:** Tout à fait.

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Merci, M. le leader. Alors, je vous rappelle que l'interpellation de demain, vendredi le 11 avril 1997, portera sur le sujet suivant: L'état de l'économie du Québec. Contrairement à ce qui avait été préalablement annoncé, c'est M. le député d'Orford qui s'adressera à M. le vice-premier ministre et ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

Alors, nous avons maintenant terminé les affaires courantes.

Nous allons passer immédiatement aux affaires du jour. Alors, M. le leader du gouvernement.

**M. Bélanger:** Oui, tout en soulignant que vous avez entièrement raison, M. le Président, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux au mardi 15 avril 1997, à 14 heures.

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Est-ce que cette motion est adoptée? M. le leader de l'opposition

**M. Paradis:** M. le Président, est-ce que je fais erreur ou s'il s'agit d'une motion qui est débattable?

**Le Vice-Président (M. Pinard):** C'est débattable.

**M. Paradis:** C'est débattable, M. le Président. Pas pour le moment.

**Une voix:** Ha, ha, ha!

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Alors, nous allons donc ajourner les travaux de l'Assemblée nationale au mardi 15 avril, à 10 heures.

**M. Bélanger:** 14 heures.

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Vous avez bien dit «14 heures»?

**M. Bélanger:** 14 heures.

**Le Vice-Président (M. Pinard):** Alors, au lieu de 10 heures, comme à l'accoutumée. Donc, je corrige ce que je viens de mentionner. Nous ajournons nos travaux au mardi 15 avril, à 14 heures.

*(Fin de la séance à 15 h 29)*



